VILLE DE LOUVIERS

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2018

PRESENTS : M. PRIOLLAUD, Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. LECUYER, Mme ROUZEE, Mme OUADAH, Adjoints, MM. JUBERT, DUVERE, JUHEL, WUILQUE, Mmes TOUMERT, LEMAN, BOISSEL (jusqu'à la délibération n° 18-005), M. DO ROSARIO, Mme DJEMEL, M. GAUTIER, Mme CARON-DOUBET, M. SAVY, Mme DUMONT, MM. HEBERT, FRAISSE, MARTIN, Mme SEGHIR, MM. DACHE, VASSARD Conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

- M. LE ROUX à M. LECUYER
- M. PIRES à M. BIDAULT
- Mme LANGEARD à Mme PERCHET
- Mme VAYRAC à Mme ROUZEE
- Mme HOFFMANN à Mme CARON-DOUBET
- M. BAZIRE à Mme TERLEZ
- Mme BOISSEL à M. DO ROSARIO (à partir de la délibération n° 18-006)
- Mme JEANNE-TELLIER à M. FRAISSE

ABSENT : /

M. le Maire déclare la séance du conseil ouverte à 18h35.

M. Savy est désigné par M. le Maire secrétaire de séance. Il procède à l'appel.

M. le Maire constate que le quorum est atteint, l'assemblée peut donc valablement délibérer. Il rappelle aux membres du conseil qu'il convient de signer les feuilles d'émargement du dernier conseil municipal.

QUORUM

	CONSEILLERS			
Délibérations	Présents	Pouvoirs	Absent	Votants
Pour la délibération n° 18-001	26	7	/	33
Pour la délibération n° 18-002	25	7	/	32
De la délibération n° 18-003 à 18-005 incluse	26	7	/	33
De la délibération n° 18-006 à 18-023 incluse	25	8	/	33

M. le Maire énumère les points et projets de délibération présentés à l'ordre du jour puis il passe à l'ordre du jour.

M. le Maire passe à l'ordre du Jour :

I – INFORMATIONS

Programme d'intérêt régional et nouvelles orientations de la politique de la ville de Louviers

(Cf. présentation annexée au présent compte-rendu)

M. le Maire donne la parole à Anne Terlez pour le point d'information concernant le programme d'intérêt régional et les nouvelles orientations de la politique de la ville.

Madame Terlez rappelle que la politique de la ville est une compétence obligatoire de l'agglomération depuis la loi de 2014. Cette loi constitue le cadre du plan de mobilisation nationale initiée par le Chef de l'Etat qui souhaite donner un nouveau souffle à la politique de la ville. Cette mobilisation s'organise en 3 temps et est confiée à Jean Louis Borloo. Mme Terlez indique qu'elle participe à l'un des groupes de travail mis en place par les Ministres Mezard et Denormandie et y représente l'ADCF (Assemblée des Communautés de France). Elle ajoute qu'une concertation locale est menée en parallèle sous l'égide du Préfet autour des thèmes notamment de l'emploi et du développement économique.
De ces instances de réflexion devra découler un plan d'actions efficace, néanmoins on peut d'ores et déjà noter le doublement de l'enveloppe destinée au Programme de Rénovation Urbaine (PRU) et une augmentation de la DSU afin que les villes puissent mener des actions concrètes à destination des quartiers prioritaires.
Aussi, même si l'agglomération est chef de file, Mme Terlez insiste sur la concertation resserrée qui est organisée avec les communes.
Ce point de contexte effectué, elle rappelle que la ville de Louviers est dotée de 2 quartiers dits de « politique de la ville » : « Maison Rouge » et « Acacias/La Londe/Les oiseaux », ce dernier étant reconnu d'intérêt régional et qui va faire l'objet d'un vaste programme de renouvellement urbain, à l'image du chantier qui s'est clôturé en juillet dernier à « Maison Rouge ».
Outre la définition d'un périmètre, cette rénovation s'articulera autour de :

- La démolition des barres Seine et Oise, mises en friche depuis plusieurs années
- La rénovation d'immeubles d'habitation en partenariat avec les bailleurs tels qu'Eure Habitat et Logement Familial de l'Eure
- La proposition d'une offre de logement diversifiée, point fort de l'ANRU

La municipalité souhaite également qu'une réflexion soit menée autour des déplacements doux

L'objectif principal est de réduire les inégalités entre les territoires et de lier les zones résidentielles entre elles. Il convient par ailleurs de noter que le périmètre défini est traversé par l'axe structurant et le futur bus à haut niveau de service (BHNS), véritable atout en matière de mobilité pour ce quartier.

A l'issue de la présentation de Mme Terlez, Monsieur le Maire indique qu'une négociation avec Eure Habitat est en cours concernant la démolition des barres Seine et Oise. Il rappelle

000003

qu'un accord de principe sur la démolition avait été obtenu par la municipalité auprès d'Eure Habitat à la condition que le quartier obtenait le label « Programme d'Intérêt Régional ». Label permettant l'obtention de subvention pour la démolition notamment de la Région.

Il rappelle néanmoins avec regret que certains équipements publics des quartiers dits prioritaires, tels que les écoles, n'étaient pas éligibles à la politique de la ville, ce qui n'a pas permis sur le quartier de maison rouge de rénover les écoles du Chat Perché et de Jacques Prévert.

Il ajoute en revanche que sur le quartier Acacias/la Londe/ Les oiseaux sont prévues les rénovations de la crèche et du centre social, axes prioritaires de cette municipalité

Il termine en précisant que cette rénovation s'inscrit dans une zone d'activités florissante (HUB cité numérique, zone d'activités et d'emplois…) et devrait à terme profiter aux habitants de ce quartier.

Monsieur Martin se félicite qu'Anne Terlez représente la ville de Louviers dans les différentes instances mais considère que les projets présentés ne sont pas nouveaux, au contraire il déplore le retard pris, selon lui par la municipalité.

II – DEBAT D'ORIENTATION

Mise en œuvre et résultats de la stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance (CF. présentation annexée au présent compte-rendu)

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2014 a été réactivé le Conseil Local de Prévention de la Délinquance (CSLPD) associant divers partenaires comme la Police Nationale, la Police Municipale, les services de l'Etat, le Procureur de la République, les bailleurs sociaux et les responsables d'établissements scolaires.

Cette stratégie s'articule autour de 4 axes stratégiques :

- Enrayer le sentiment d'insécurité
- Prévenir la délinquance chez les jeunes
- Agir contre les violences intra familiales
- Prévenir les risques liés aux usages des NTIC (Nouvelles Technologie de l'Information et des Communications)

A ces axes et au regard de l'actualité, s'est ajoutée la prévention de la radicalisation.

Monsieur le Maire rappelle que diverses actions ont été mises en place grâce à des outils importants tels que le rappel à l'ordre en lien et avec l'accord du Procureur, dont l'objectif est de rappeler les règles aux personnes mineures et ainsi éviter les dérives et les actes délictueux. Il a également mentionné le Conseil des Droits et des Devoirs des Familles (CDDF) en

000004

partenariat avec le directeur de Cabinet du Préfet, dont l'objectif est d'apporter un soutien à la parentalité.

La municipalité a pris un certain nombre d'initiatives dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie, telles que l'action de prévention routière, la mise en place du permis internet dans les écoles, la cellule de veille consistant à la mise en réseau de l'ensemble des acteurs.

Les chiffres transmis par le Commissaire de Police montrent une diminution réelle de la délinquance à Louviers, qui se situe en deçà des chiffres du département mais aussi des villes de strate équivalente.

Reste le sujet difficile des incivilités. Encore trop nombreuses, elles ne sont pas comptabilisées dans les statistiques de l'Etat et nécessitent la prise en flagrant délit.

On note pourtant la disparition des feux de poubelles, des véhicules brûlés et des incidents lors de la foire Saint Michel.

Parallèlement, des actions ont été mises en place face à la pratique non autorisée de motocross en ville avec la confiscation d'engins retrouvés dans des caves à Maison Rouge. Cette mesure a produit ses effets pendant un temps mais n'a pas suffi à enrayer ce phénomène.

Conscients du sujet, les membres du CLSPD ont décidé de créer un groupe de travail spécifique sur les incivilités et d'en faire l'objectif phare de 2018, tout en continuant les mesures sectorielles et thématiques notamment sur la radicalisation.

Monsieur Vassard reconnait que l'incivilité peut être un problème et souhaite que soit apportée une réponse aux véhicules tampon présents dans la rue du Marché aux Œufs au moment du marché forain hebdomadaire.

Monsieur le Maire fera vérifier ce point.

Monsieur Martin prend note des informations et souhaite revenir sur le rôle du service médiation dans la prévention de la délinquance. Il déplore la suppression de ce service par la municipalité.

Monsieur le Maire lui rappelle que ce sujet a déjà été abordé à l'occasion d'autres conseils municipaux où Monsieur Martin n'était pas présent et précise que le service médiation n'est en aucun cas supprimé mais transféré géographiquement à Saint Jean dans les locaux du CCAS, équipe à laquelle les agents du service médiation sont désormais rattachés. Il n'y a donc pas de sujet ni de polémique à entretenir.

Monsieur Daché, quant à lui, souhaite faire 3 remarques concernant :

- Les feux de poubelle, en diminution selon lui grâce aux containers enterrés ;
- L'efficience de la vidéo surveillance notamment dans le quartier de maison rouge où la camera ne semble pas fonctionner ;
- La relation habitants/police et notamment la lassitude des lovériens qui n'ont pas de réponse lorsqu'ils interpellent pour intervention la police nationale.

Monsieur le Maire prend note mais rappelle que la municipalité a hérité d'un parc de vidéo protection vétuste qui n'était pas couvert par un contrat de maintenance. Tout ceci est

désormais régularisé. Le parc est rénové et couvert pour le fonctionnement. Il ajoute enfin qu'il existe un travail partenarial fort entre police nationale et police municipale qui se traduit notamment par le déport de des images de vidéo- protection de la police municipale vers la police nationale.

A l'issue de ce débat, M. le Maire poursuit l'ordre du jour du conseil municipal et demande s'il y a des remarques concernant le compte-rendu du conseil municipal en date du 11 décembre 2017.

Sur ce point, Monsieur Hebert rappelle que le texte lu par ses soins a été écrit par l'ensemble du groupe Bravo Louviers. Il souhaite que cela soit ajouté au compte rendu.

Le compte rendu est alors adopté à l'unanimité

III – DELIBERATIONS

N° 18-001

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION POUR L'EXERCICE 2017

M. LECUYER rappelle que les dispositions relatives à la comptabilité publique prévoient la nécessaire conformité des opérations figurant aux comptes de gestion tenue par le Comptable Public avec celles du Compte Administratif.

Après rapprochement et contrôle des comptabilités tenues par l'ordonnateur et le comptable public, il s'avère que les montants des titres de recettes émis et des mandats de paiement ordonnancés au cours de l'exercice 2017, consignés aux comptes de gestion, sont strictement identiques au compte administratif 2017 de la collectivité.

L'écart éventuel quant aux prévisions budgétaires totales, entre le Compte de gestion du Comptable public et les Comptes administratifs de Monsieur le Maire de Louviers, provient de l'ouverture mécanique de crédits lors des constatations de cessions d'actifs conformément aux dispositifs applicables au 1er janvier 2006 en M14, sur les chapitres d'opérations de transferts entre section [040 et 042, et chapitre 024 opérations de cessions d'actifs].

Délibération adoptée à l'unanimité

N° 18-002

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF L'EXERCICE 2017

M. LECUYER indique que le Compte Administratif 2017 se solde avec un résultat positif de 2,007 millions d'euros, soit un résultat net affectable à la gestion 2018 de (+) 1,965 million d'euros après prise en compte du besoin de financement des restes à réaliser.

En section de **fonctionnement**, le résultat propre à l'exercice 2017 ressort à (+) 2,21 millions d'euros, montant porté à 2,233 millions d'euros après intégration du report à nouveau issu de la gestion 2016.

Envisagée, hors reprise du résultat de la gestion de l'exercice précédent, pour un montant de 2,50 millions d'euros, l'épargne brute, c'est-à-dire la part des ressources courantes conservées pour financer l'investissement ressort à 2,915 millions d'euros.

Il faut souligner que le niveau d'épargne brute atteint, permet de couvrir le remboursement du capital de dette, soit 2,49 millions d'euros, et de dégager un autofinancement brut de (+) 446 mille euros.

L'amélioration de la qualité de signature de la commune peut être appréhendée par l'analyse de l'évolution de la marge d'autofinancement courant (MAC). Ce ratio se calcule comme le rapport entre les charges de fonctionnement augmentées du remboursement en capital (comptabilisé en section d'investissement sur les comptes 16) et les ressources de fonctionnement.

Pour la troisième année consécutive la MAC s'écarte du seuil d'alerte, c'est-à-dire d'une valeur supérieure à 1.

Repères : Epargne Brute – MAC [2012 à 2017] en milliers d'euro

KEUR		2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ressources courantes	a	25 266	25 692	25 597	25 456	25 106	25 056
Dépenses exploitation	b	22 736	23 214	22 986	22 718	22 395	22 141

Données rétrospectives CA 2012 - CA 2017

Epargne Brute	c	2 528	2 478	2 611	2 738	2 711	2 915	Trend CA
Annuité en capital	d	2 674	2 719	2 759	2 728	2 335	2 469	
Epargne nette (CAF)	e = c - d	-147	-241	-148	10	376	446	Règle CAF > ou = 0
MAC *		1.0058	1.0094	1.0058	0.9996	0.9850	0.9822	Règle MAC <1

MAC = [Charge de Fonctionnement + Annuité en capital] / Produit de Fonctionnement **

** *Hors aliénation Actif comptabilisée à l'article 775*

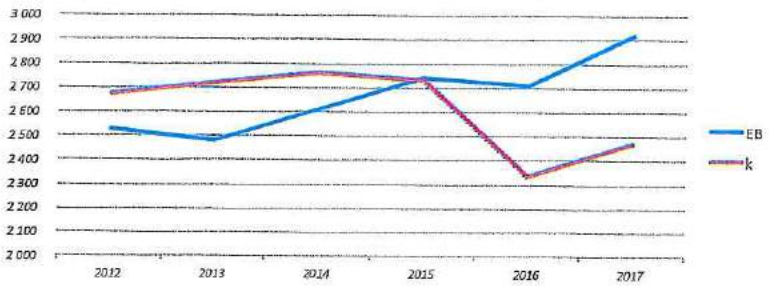

En section d'investissement, le résultat de clôture affiche un besoin de financement de (-) 40,72 mille euros, montant porté à (-) 226,64 mille euros après reprise du report à nouveau issu de la gestion antérieure pour un montant de (-) 185,91 mille euros.

En données consolidées, le **Compte Administratif 2017** de la ville de Louviers présente donc un résultat de (+) **2,07million d'euros.**

Les restes à réaliser en section d'investissement inscrits pour 132 mille euros en dépense, et 91 mille euros en recette, présente un besoin de financement de (-) 41,3 mille euros.

En données consolidées, on obtient un excédent en section de fonctionnement de (+) 2,23 million d'euros et un besoin de financement de la section d'investissement de (-) 267,97 mille euros, laissant ainsi un **résultat « affectable » à la gestion 2018 de (+) 1,965 million d'euros** qui sera uniquement consacré au financement des dépenses d'équipement.

Repères : Vue d'ensemble Exécution 2017 – Détermination des Résultats

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
VUE D'ENSEMBLE				A1
EXECUTION DU BUDGET				
		DEPENSES	RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	24 576 573.84	26 797 581.50	2 221 007.66
	Section d'investissement	8 697 610.78	8 656 882.21	-40 728.57
		+	+	2 180 279.09
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		12 910.43	12 910.43
	Report en section d'investissement (001)	185 916.02		-185 916.02
		=	=	
	TOTAL (réalisations + reports)	33 460 100.64	35 467 374.14	2 007 273.50
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	132 975.43	91 641.00	-41 334.43
	TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1	132 975.43	91 641.00	-41 334.43
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	24 576 573.84	26 810 491.93	2 233 918.09
	Section d'investissement	9 016 502.23	8 748 523.21	-267 979.02
	TOTAL CUMULE	33 593 076.07	35 559 015.14	1 965 939.07

- Section de Fonctionnement

Les ressources courantes votées pour un montant de 25,161 millions d'euros, affichent un niveau de réalisation au compte administratif de 25,056 millions d'euros, hors antérieur reporté et comptabilisation des produits liés à la vente d'éléments d'actif (R775), soit un écart défavorable de (-) 105 mille euro.

Le Compte Administratif 2017, après plusieurs années de baisse, présente une certaine stabilisation des ressources courantes par rapport à l'exercice 2016 avec un recul non significatif limité à (-) 50 mille euros, soit (-) 0,20 %.

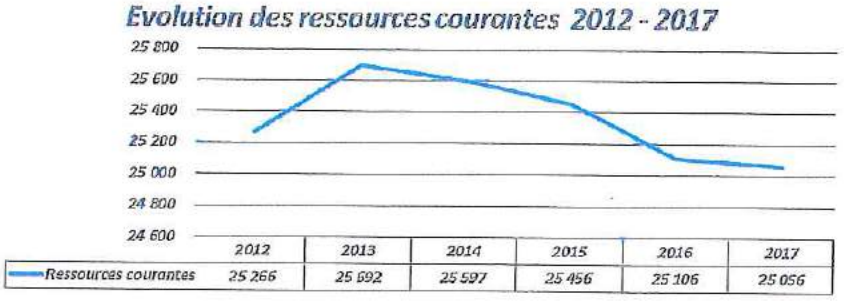

✓ Ressources Générales

Le poste fiscalité, avec un atterrissage à 16,414 millions d'euros contre une prévision à 16,307 millions d'euros, propose un écart favorable de (+) 107 mille euro.

	N(-1)	2 017			
	CA 2016	Exécutoire 2017	CA 2017	Ecart Vote	Ecart N-1
		c=(a+b)	d	g=(d-c)	
Ressources courantes	25 107	25 161	25 056	- 105	- 50
A1.Fiscalité	16 169	16 307	16 414	107	245
Directe - taxes menages	10 203	10 234	10 302	68	99
EPCI - AC	4 554	4 554	4 554	0	-
Allocations Compensatrices	637	693	694	0	57
Indirecte	775	826	864	38	89
DMTO	315	330	370	40	55
Taxe electricité	305	333	339	6	34
TLPE - Drts voirie	155	163	156	- 7	0

Malgré une baisse des taux initiée sur cet exercice par la Municipalité, la collectivité enregistre sur le poste « fiscalité ménage », un dépassement des prévisions de (+) 68 mille euros par rapport au produit provisoire notifié par l'état 1259 et (+) 99 mille euros par rapport au CA 2016.

De manière rétrospective, sur la période 2009-2017, le produit « fiscalité ménages », hors rôles complémentaires, aura évolué de la manière suivante, avec un effet taux « négatif » pour la première fois sur l'exercice comptable 2017 :

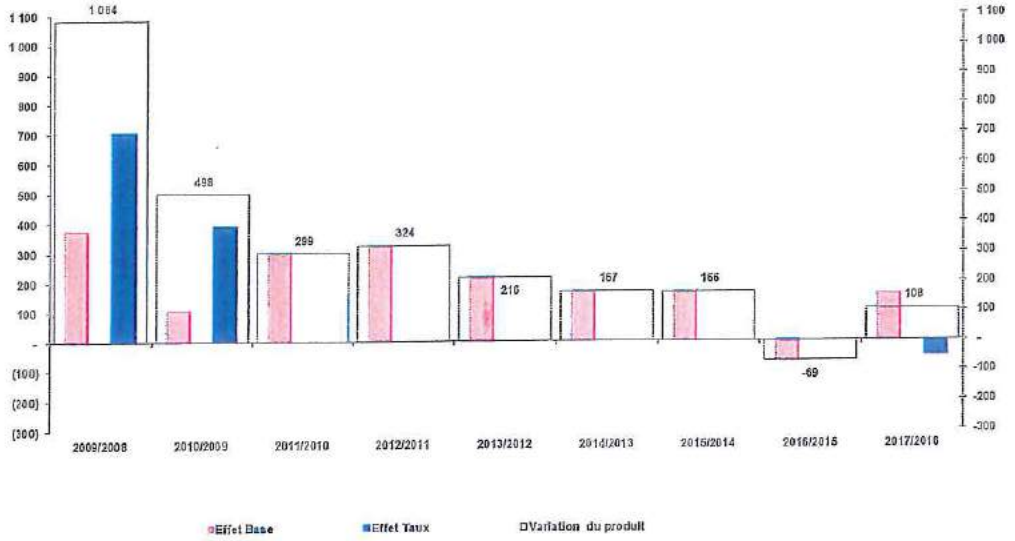

❖ Repères : Evolution des bases et des produits de fiscalité ménage 2019 -2017

Après avoir accusé une baisse en 2016, les bases fiscales progressent sur cet exercice 2017 de (+) 1,41% permettant ainsi de retrouver le niveau enregistré en 2015, et donc d'atténuer pour partie le recul des autres postes de ressources.

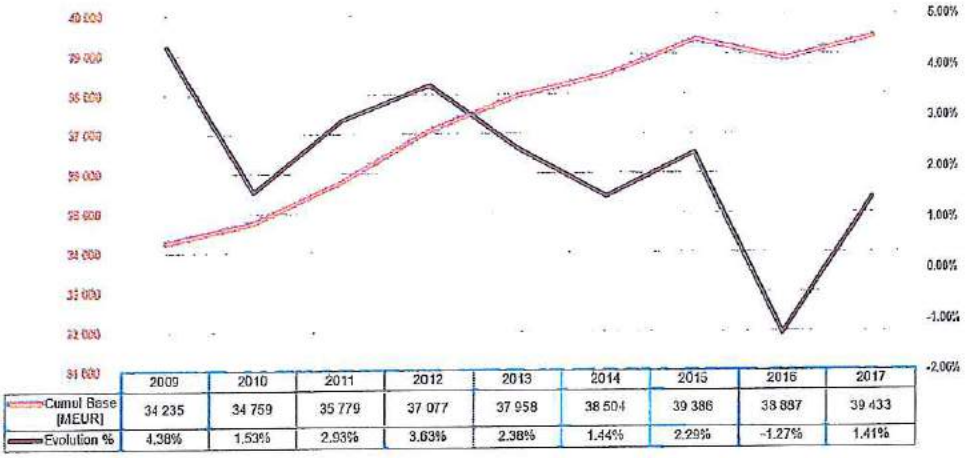

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Cumul Base [MEUR]	34 235	34 759	35 779	37 077	37 958	38 504	39 386	38 887	39 433
Evolution %	4,38%	1,53%	2,93%	3,63%	2,38%	1,44%	2,29%	-1,27%	1,41%

Concernant le poste fiscalité indirecte, les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) confirment leur dynamisme avec une réalisation sur l'exercice 2017 à hauteur de 370 mille euros, soit un excédent de perception par rapport à la prévision de (+) 40 mille euros, et une évolution de (+) 55 mille euros par rapport au compte administratif 2016.

Enfin, le poste « Dotations Budgétaires », avec une réalisation à hauteur 4,139 millions d'euros, atterrit sur un recul de (-) 45 mille euros par rapport la prévision.

	N(-1)	2 017			
	CA 2016	Exécutoire 2017	CA 2017	Ecart Vote	Ecart N-1
		c=(a+b)	d	g=(d-c)	
A2. Dotations Budgétaires	4 317	4 185	4 139	- 45	- 178
DGF	*2 772*	*2 461*	*2 461*	-	*- 311*
DSU	*829*	*966*	*966*	-	*137*
EPCI - DSC	*716*	*757*	*712*	- 45	- 4

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) présente en 2017, une nouvelle contraction de (-) 312 mille euros par rapport à l'exercice 2016.

Au titre de la contribution au redressement des comptes publics, c'est-à-dire une forme de « péréquation inversée », la ville de louviers aura vu sa DGF passer de 4,1 millions d'euros en 2013, à 2,461 millions d'euros en 2017.

En 2017, la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) progresse significativement avec une évolution de (+) 137 mille euros par rapport au CA 2016.

Les dotations de l'Etat, DGF- DSUCS, seront donc passées de 4,95 millions d'euros en 2012 à 3,43 millions d'euros en 2017, soit une perte de ressource pour la collectivité de l'ordre de

(-) 1,52 million d'euros, dont 1,42 million sur cette mandature, représentant un recul de 30,7% sur la période.

❖ Repères Evolution DGF – DSUCS 2012-2017

Milliers	2012	2013	2014	2015	2016	2017
DGF	4 218	4 106	3 873	3 344	2 772	2 460
DSUCS	731	743	814	821	829	966
DGF + DSUCS	4949	4850	4687	4166	3601	3426
Evolution N/ N(-1) %	-1%	-2%	-3%	-11%	-14%	-5%
Evolution N/ N(-1) €	-72	-99	-163	-521	-565	-175
	-170					
						-1424

En élargissant le périmètre d'analyse, l'évolution des ressources générales peut être décrite de la manière suivante de la période 2012 à 2017 :

Milliers	2012	2013	CA 2014	2015	2016	2017
DGF	4 218	4 106	3 873	3 345	2 772	2 460
DSU	731	743	814	821	829	966
Etat : Allocations compensatrices	585	571	542	522	479	529
FNGIR	106	108	108	108	108	108
DCRTP	58	57	57	57	57	57
(A] Dotations budgétaires	5 698	5 585	5 393	4 853	4 245	4 120
Evolution N/ N(-1) %	-1.95%	-1.98%	-3.44%	-10.01%	-12.52%	-2.95%
Evolution N/ N(-1) €	- 113	- 113	- 192	- 540	- 608	- 125
[B]Taxes Menages	*9 697*	*9 941*	*10 090*	*10 254*	*10 202*	*10 301*
Evolution N/ N(-1) €	326	244	149	164	- 52	99
[A] + [B]	212	131	- 42	- 376	- 660	- 26
						- 1 105

Depuis l'exercice 2014, la ville de Louviers a enregistré une diminution de ses ressources générales de (-) 1,1 million d'euros.

Ces deux postes restent toutefois conforment aux inscriptions budgétaires 2017.

C'est la dotation de Solidarité Communautaire (DSC) qui constate l'écart de (-) 45 mille euros sur le poste Dotations Budgétaires. Ce recul trouve son explication dans la perte de la participation de l'agglomération à la réforme des rythmes scolaires avec la fin annoncée de ce dispositif à la rentrée de septembre 2017 par la ville d'une part, et les limites atteintes du pacte fiscal de l'agglomération ne permettant plus de compenser sur cet exercice, le solde débiteur entre la partie recevante et la partie versante du Fonds de Péréquation Intercommunales et Communales (FPIC) d'autre part.

✓ Produits Activités

Estimées pour un montant de 1,897 millions d'euros, les participations reçues présentent une réalisation à hauteur de 1,903 millions d'euros confirmant globalement l'inscription. Selon le principe de prudence, il faut préciser que les rattachements des produits attendus intègrent une part de réfaction calculée le plus sincèrement possible mais qu'au regard de la complexité de ce calcul, une marge d'erreur est possible.

Les recettes en atténuation enregistrées pour un montant de 671 mille euros, sont en recul de (-) 61 mille euros sur les prévisions attendues. Le resserrement des financements de l'Etat autour des emplois aidés (CAE, CUI) explique cet écart défavorable.
Les produits de services, ou produits issus de la tarification affichent quant à eux une réalisation inférieure au vote de (-) 45 mille euros, pour atteindre un montant de 1,058 million d'euros. C'est principalement les recettes prévues au Kolysé (patinoire et bowling) qui participent à cet affichage, les hypothèses retenues ne prenant pas en compte le ripage d'une semaine des vacances de fin d'année sur l'exercice 2018, semaine correspondant à la haute saison sur ce site.

	N(-1)	2 017			
	CA 2016	Exécutoire 2017	CA 2017	Ecart Vote	Ecart N-1
		c=(a+b)	d	g=(d-c)	
A3. Participations reçues	1 893	1 897	1 903	6	10
CAF_PS	*705*	*775*	*779*	*5*	*74*
CAF Enfance-Jeunesse	*484*	*539*	*542*	*3*	*58*
CAF Autres	*182*	*207*	*207*	*0*	*25*
CD 27	*27*	*22*	*22*	-	- *5*
Région Hte Normandie	*42*	*40*	*40*	-	- *2*
Etats	*61*	*57*	*58*	*1*	- *3*
TAP	*211*	*167*	*167*	*0*	- *44*
EPCI	*59*	*13*	*12*	- *1*	- *47*
Autres	*124*	*78*	*77*	- *1*	- *46*
A4 .Recettes_Atténuation	836	732	671	- 61	- 165
A5 .Produit d'activités	1 085	1 103	1 058	- 45	- 27
A6 .Produit domaine et gestion	408	527	526	- 1	118
Parc Locatif	*113*	*122*	*113*	- *9*	- *0*
Remboursements de frais	*123*	*134*	*130*	- *4*	*7*
RODP	*95*	*95*	*99*	*4*	*4*
Autres	*77*	*176*	*184*	*9*	*107*
A7. Produits Exceptionnels	136	152	84	- 67	- 52
A8. FPIC	262	260	261	1	- 2
A9. Antérieur reporté [002]		-		-	-

Les dépenses courantes sont comptabilisées au Compte Administratif 2017 pour un montant de 22,141 millions d'euros, contre un montant total autorisé de 22,655 millions d'euros, soit des crédits non employés pour 514 mille euros. Ce volume de dépense réalisé est en recul de (-) 254 mille euros, soit (-) 1,13% par rapport à l'exercice 2016.

Le même calcul cumulé sur les deux derniers exercices valorise l'effort de la collectivité sur ses dépenses courantes entre 2017 et 2015, à (-) 577 mille euros représentant (-) 2,54%.

✓ Les frais de personnels

Avec un atterrissage arrêté à un montant de 13,172 millions d'euros, le poste Frais de Personnel enregistre un effort de (-) 111 mille euros par rapport à l'exercice 2016 et un effort cumulé de (-) 368 mille euros par rapport à l'exercice 2015, soit respectivement (-) 0,84% et (-) 2,72%.

Sur ce poste significatif représentant environ 60% de la dépense courante, la collectivité aura dépassé ses objectifs prospectifs fixés à (-) 0,5% en mettant en place une gestion rigoureuse des éléments variables de la masse salariale (heures supplémentaires, remplacements) et en profitant d'une vague de départs remplacés ou non dans le cadre d'une réorganisation des services.

Le dernier trimestre a été fortement impacté par les mesures gouvernementales par la possibilité de mettre fin au temps d'animation périscolaire, semaine des quatre jours et restrictions fortes des emplois aidés. C'est donc le secteur de l'animation qui a subi une évolution majeure de ses effectifs. Parallèlement, les réorganisations du secteur enfance-jeunesse et la contractualisation annuelle des animateurs a permis de fidéliser ces emplois qui subissaient un « Turn over » important.

En contrepartie, les recettes des emplois aidés ont fortement diminuées, la dépense se devait d'être maîtrisée.

✓ Les achats et prestations

Le poste Achats et Prestations chapitre 011 « charges à caractère général », est en recul de (-) 22 mille euros par rapport à l'exercice 2016, soit (–) 0,46%. Après un effort de (-) 324 mille euros représentant (-) 6,29% au CA 2016 par rapport à l'exercice 2015, on peut penser que la collectivité aura exploré toutes les sources d'optimisation de la dépense sur ce chapitre.

Les charges de structure

Elles atteignent un niveau de réalisation sur l'exercice 2017 de 2,48 millions d'euros contre 2,36 millions d'euros en 2016. Neutralisées des régularisations de facturation d'électricité rencontrées sur le premier semestre 2017, on peut considérer que les charges de structure constituent une dépense stable entre les deux exercices.

L'évolution poste à poste est la suivante :

	CA 2016	Exécutoire 2017	CA 2017	Ecart Vote	Ecart N-1
Dépenses de Structures / Gestion	2 361	2 597	2 479	- 119	118
Chauffage	466	534	490	- 44	24
Electricité	692	797	793	- 4	101
Eau	130	116	103	- 13	- 27
Téléphonie	100	112	96	- 16	- 5
Parc Véhicule	289	281	270	- 11	- 20
Parc photocopieurs	33	37	38	1	5
Assurances	72	72	71	- 1	- 1
Frais de Fonct Services	101	137	113	- 23	13
Contrats Espaces Verts	150	153	150	- 2	- 0
Remboursements de Frais	108	110	130	20	22
Parc Informatique - maintenance	87	97	91	- 6	4
Maintenance - Contrats	96	117	101	- 16	5
Locations immobilières	29	28	28	- 0	- 1
Prestations extérieures	7	8	4	- 4	- 3

Le poste Chauffage évolue de (+) 24 mille euros par rapport à l'exercice 2016 mais bénéficie encore d'une saison de chauffe plutôt clémente en 2016, le niveau de réalisation dégageant 44 mille euros de crédits non employés par rapport au forfait du contrat de chauffe.

Le poste Electricité conclut l'exercice en augmentation de (+) 101 mille euros par rapport au CA 2016. Cet affichage, pollué des régularisations de facturation évoquées plus haut, ne reflète pas le niveau de consommation électrique réel de l'exercice, lequel doit être analysé en stabilité par rapport à l'exploitation 2016.

Le poste Eau atterrit en recul de (-) 27 mille euros par rapport à l'exercice 2015 ce recul doit être relativisé des régularisations de facturation en 2016 sur des compteurs jusqu'alors estimés.

Les autres postes présentent une réalisation stable par rapport à l'exercice 2016, à l'exception toutefois des frais de fonctionnement des services en évolution de (+) 14 mille euros traduisant une politique de formation volontariste du personnel de la collectivité et des remboursements de frais.

Les crédits d'activité

	CA 2016	Exécutoire 2017	CA 2017	Ecart Vote	Ecart N-1
Crédits Activités	2 354	2 397	2 236	- 161	- 118
Alimentation - Prestations [2RL]	832	825	840	15	7
Patrimoine (entretien)	80	15	-	- 15	- 80
Alimentation	42	52	43	- 9	2
Fond Documentaire	63	65	64	- 1	1
Publication	100	119	104	- 15	4
SIEGE [Travaux]	14	40	12	- 28	- 2
Charges Diverses	49	88	94	6	45
Crédits intervention	1 173	1 193	1 078	- 114	- 95

Entre les CA 2017 et 2016, les crédits d'activité des services confirment une évolution à la baisse pour environ (-) 190 mille euros. Au-delà des efforts de gestion maintenus, c'est en grande majorité l'opération Normandie Impressionniste tenue sur l'exercice 2016 qui participe à ce recul de la dépense sur ce poste.

Les participations versées

	CA 2016	Exécutoire 2017	CA 2017	Ecart Vote	Ecart N-1
Participation	2 055	1 932	1 916	- 16	- 139
CCAS	958	807	807	-	- 151
Caisse des Ecoles	93	123	123	-	31
Ecole Privé	82	91	91	- 0	10
Scnène nationale	150	155	155	-	5
Ludothèque	78	50	50	-	- 28
Exploitant Cinéma	11	11	11	-	-
Associations [vers . Fonct]	400	379	386	7	- 14
CASEO (dispositif)	283	316	293	- 23	9

Avec une réalisation arrêtée à 1,916 millions d'euros, le poste Participations présente un effort de (-) 139 mille euros par rapport à l'exercice 2016, soit (-) 6,76%.

Dans le détail, c'est la subvention versée au CCAS qui voit son besoin redéfinit à l'appui du résultat comptable excédentaire 2016, soit une baisse d'un montant de (-) 151 mille euros. Un besoin complémentaire validé sur la Caisse des Ecoles et correspondant à une volonté politique d'accompagnement sur ce secteur, permet d'augmenter la subvention versée entre 2016 et 2017 de (+) 30 mille euros.

La dynamique de la fréquentation des écoles induit une évolution de (+) 10 mille euros de la participation à l'école privée et de (+) 10 mille euros au dispositif CASEO pour les scolaires.

La fin, en année pleine, du financement d'un poste à la ludothèque et une sollicitation plus mesurée des subventions exceptionnelles sur l'exercice 2017, permettent d'afficher respectivement une évolution favorable de (-) 28 mille euros et (-) 14 mille euros sur ces deux postes.

La dépense obligatoire

Globalement, l'évolution subie sur ce secteur par rapport au CA 2016, est valorisée à (+) 56 mille euros pour atteindre une réalisation à hauteur de 1,427 million d'euros.

C'est la contribution au contingent incendie pour (+) 15 mille euros et la notification de la partie versante du FPIC pour (+) 42 mille euros qui participent à ce résultat.

	N(-1)	2 017			
	CA 2016	Exécutoire 2017	CA 2017	Ecart Vote	Ecart N-1
Obligatoire	1 372	1 457	1 427	- 29	56
Contingent Incendie	518	533	533	-	15
FPIC (contribution)	413	455	455	-	42
Font. Groupe Elus	213	219	212	- 7	- 1
Syndicat des collèges	98	100	99	- 1	1
Taxes Foncières	130	150	128	- 22	- 2

La dette

Au titre de l'exercice 2017, le remboursement de l'amortissement contractuel de la dette, s'élève à 2,469 millions d'euro. La souscription de 2,5 millions d'euros répartie entre trois partenaires fidèles de la collectivité Louviers permet de maintenir le stock de dette au 31

décembre à un niveau quasiment identique à celui de l'ouverture de l'exercice, autour de 33 millions d'euros, ne dégradant pas les ratios d'endettement.

Ce volume d'encours au 31/12/2017, est à rapprocher du stock valorisé à 35,9 millions d'euros au 31/12/2013. Après 4 années d'exploitation, l'équipe municipale maintient donc un niveau de désendettement à plus de (-) 2,8 millions sur la période représentant environ (-) 8% du stock.

❖ Repères Evolution de la dette 2018 -2017

Evolution Dette et service de la dette : 2008 -2013 et 2014 - 2017

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
01/01/N	35 910	35 851	35 318	34 868	34 163	35 910	35 918	34 539	33 171	33 002
31/12/N	35 851	35 318	34 868	34 163	35 910	35 918	34 539	33 171	33 002	33 034
Emprunt de l'exercice	2 600	2 200	2 000	2 020	4 415	2 734	1 380	1 369	2 172	2 500
Globalisé N	2 600	2 200	1 550	900	2 640	2 725	1 380	1 360	2 172	2 500
Antérieur N-1			450	1 120	1 775					
Amortissement	2 659	2 733	2 450	2 724	2 668	2 747	2 717	2 728	2 341	2 468
RAR N			450	1 120	1 770	-	-			
Variation Stock	- 59	- 533	- 450	- 705	1 747	8	- 1 337	- 1 368	- 169	32
Prêteur	DEXIA	CEHN	CEHN	BFT	CEHN	CEHN	CEHN	CA/CEHN	CA/CEHN	CA/CEHN/BP
Frais financiers	1524	1232	1055	1122	1022	1094	1050	1036	1020	910
Coût moyen	4.24%	3.44%	2.99%	3.22%	2.99%	3.05%	3.03%	3.00%	3.07%	2.76%
Dette contractualisé	35 851	35 758	35 668	35 933	35 910	35 918	34 539	33 171	33 002	33 034

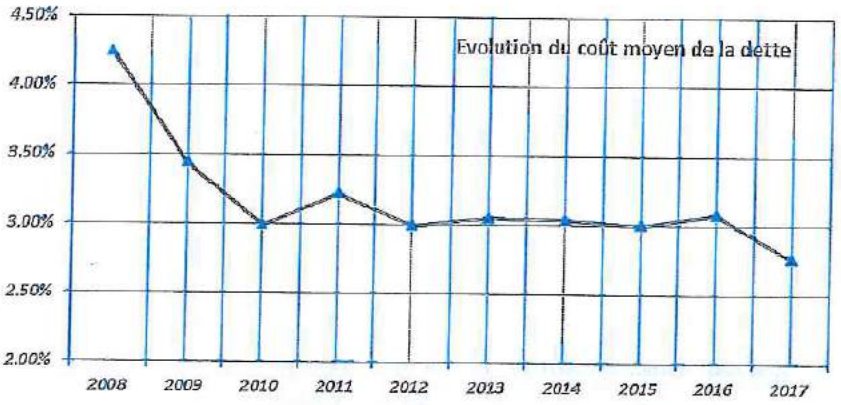

Les épargnes

Ce sont les principaux indicateurs qui permettent d'apprécier la « santé financière » et la qualité de la signature retrouvée par la collectivité.

L'exercice 2017 présente une épargne brute, neutralisée des aliénations d'actif, de 2,915 millions d'euros. Ce niveau d'épargne s'améliore de (+) 204 mille euros par rapport à l'exercice 2016, soit une évolution de (+) 7,5%.

Avec un amortissement de la dette de 2,469 millions d'euros sur l'exercice, l'épargne nette, ou marge d'autofinancement courant, calculée à (+) 446 mille euros constitue le meilleur

résultat depuis plusieurs années malgré l'impact douloureux des baisses répétées des dotations de l'Etat. Elle progresse de (+) 70 mille euros par rapport à 2016, soit une évolution historique de (+) 18,6%.

Cet indicateur mesure la capacité pour une entité à dégager une capacité à financer ses investissements sur fonds propres.

La solvabilité ou capacité pour un agent économique à honorer sa dette en fonction de ses ressources récurrentes, s'améliore donc significativement sur l'exercice 2017 rendant respectable, la qualité de signature de la collectivité Louviers

La municipalité aura donc rempli l'objectif ambitieux, dans un contexte défavorable, d'améliorer et stabiliser sa trajectoire financière.

Section d'investissement

Au titre des dépenses d'équipement, ce sont 4,6 millions d'euros qui auront été mandatés sur cet exercice comptable de la manière suivante :

				A	B	C	D=A+B+C	E	D-E-F
Fin	Code_Op	Lib_Opération M14	% Total O	BP	Report	DM	Réalisé	CA 2017	RAR
HAP	0200002006	SYSTEME INFORMATIQUE	3%					110 444	
HAP	82012	AIRES DE JEUX	1%					-	
HAP	200001	SECTEUR SCOLAIRE	3%					184 439	
HAP	20101	EQUIPEMENT ADMINISTRATION	3%					97 257	
HAP	20104	ACQUISITION VEHICULES	0%					25 416	
HAP	20116	RESEAU DE CHAUFFAGE	0%					-	
HAP	41001	SECTEUR SPORTS	2%					59 202	
HAP	20800	VILLE DE LA RECONSTRUCTION	0%					21 540	
HAP	81401	PROGRAMME ECLAIRAGE PUBLIC	3%					155 191	
HAP	82001	PROGRAMME MOBILIER URBAIN	0%					13 079	
HAP	82010	DEFENSE INCENDIE	1%					11 610	
HAP	82205	SIGNALETIQUE - JALONNEMENT	0%					13 500	
HAP	82406	CADRE DE VIE / PROXIMITE	1%					56 862	
HAP	82403	PLANTATIONS D'ALIGNEMENTS	1%					20 198	
HAP	9862802	TRAVAUX CIMETIERE	1%					5 978	
AP CP	82201	TRAVAUX DE VOIRIE	3%					94 153	
AP CP	82002	MISE EN OEUVRE PLU							
AP CP	82414	AMENAGEMENT ANRU	1%					74 871	
AP CP	11202	PROGRAMME VIDEO SURVEILLANCE	1%					64 198	
AP CP	997103	REHABILITATIONS PROPRIETES COMMUNALES	24%					1 187 898	
AP CP	82415	ETUDE EQUIPEMENT SPORTIF MAISON ROUGE	5%					255 791	
AP CP	7101	RESERVES FONCIERES	11%					544 157	
AP CP	82011	HALLE SEMI -COUVERTE PLACE HALLE AUX DRAPIERS	24%					1 208 821	
AP CP	71002	EGLISE NOTRE DAME REHABILITATION	7%					344 249	
AP CP	51100	MAISON MEDICALE	1%					68 308	
				6 343 000	108 389	- 564 000	5 687 389	4 612 831	1 274 558
	Autres Dépenses à Financer								
AP CP	D 204 [Subvention d'équipement - Siège]							-	
				150 000	-	- 6 500	143 500	-	143 500
				6 493 000	108 389	- 570 500	6 030 889	4 612 831	1 418 058

Les projets de la halle semi couverte et de réhabilitation du site Henkel pour devenir le nouveau centre technique municipal, décalés fin 2016, auront abouti sur cet exercice.

Le réaménagement du parvis de l'église Notre Dame constitue également une réalisation majeure de l'exercice écoulé dans le cadre de l'engagement politique d'attractivité de la commune et d'embellissement du cœur de ville.

Notons également que la volonté affichée d'accompagnement de l'éducation se traduit également sur la section d'investissement avec un niveau de réalisation de l'enveloppe dédiée à la réhabilitation du secteur scolaire de 89%.

La mise en place d'un schéma directeur sur le réseau de chaleur ne se fera que courant 2018.

Pour ce qui concerne les dépenses liées aux travaux du SIEGE, des délibérations modifiant la part communale à verser non estimative sont passées en fin d'année 2017. De ce fait, les appels de fonds n'ont pas été faits.

Les travaux importants de réhabilitation de l'église Notre-Dame vont se concrétiser en 2018, l'année 2017 ayant eu pour objet majoritairement les phases d'étude.

L'équation simplifiée de financement 2017 de la section d'investissement peut être retranscrite de la manière suivante :

Dépenses à Financer	1	4 613
Autofinancement	2	2 201
Résultat reporté N-1	3	1 668
Subventions d'équipement	4	251
Emprunt	5	2 500
Excedent de financement		*2 007*

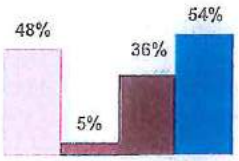

1 = Dépenses d'équipement brut [Cpte 20, 21, 23] + Dépenses Financières [Cpte 26, 27 , 16875]

2 = Exédent de ressources propres définitives après amortissement de la dette

3 = Résultat budgétaire exrcice N-1 avantprise en compte des restes à réaliser

4 = Subventions d'équipement perçues durant l'exercice

5 = Emprunt contractualisé durant l'exercice budgétaire

Pour financer, ses dépenses d'équipement 2017, la ville aura perçu 251 mille euros de subventions de ses partenaires, contracté un emprunt de 2,5 millions d'euros, dégagé des ressources propres d'investissement (Fonds de compensation de la TVA - Taxes d'urbanisme - et aliénation d'éléments d'actif) de 1,757 million d'euros et disposé d'un résultat antérieur reporté de 1,655 millions d'euros.

Les principaux soldes de gestion de ce Compte Administratif 2017 peuvent être retracés et comparés de la manière suivante :

		N-5	N-4	N-3	N-2	N-1
		CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
	Tableau I					
	SECTION DE FONCTIONNEMENT	CA 13	CA 14	CA 15	CA 16	CA 17
1	Fiscalité	16 181	16 394	16 532	16 683	16 874
2	Dotations budgétaires	7 222	7 058	6 678	6 084	5 946
3	Produits de gestion	2 050	2 022	2 118	2 200	2 152
4	Produits exceptionels	239	122	127	140	84
5	RECETTES REELLES [Hors 775]	25 692	25 597	25 456	25 106	25 056
	Allenation actif [775]	460	108	171	565	1 299
6	RECETTES REELLES [ ]	26 153	25 705	25 627	25 671	26 355
7	Frais de personnel	12 768	13 132	13 540	13 283	13 172
9	Depenses de Gestion	9 352	8 763	8 141	8 142	8 058
	011_Charges à caractère général	6 190	5 683	5 151	4 827	4 805
	014 - FPIC	121	197	137	413	455
	65_Participations versées	2 852	2 766	2 811	2 844	2 720
	67_Charges exceptionnelles	190	118	42	58	78
10	DEPENSES COURANTES	22 120	21 896	21 682	21 424	21 231
9	Solde d'exploitation	3 572	3 701	3 774	3 682	3 826
10	SOLDE D'EXPLOITATION / RECETTES (%)	13.90%	14.46%	14.73%	14.34%	14.52%
11	Charges financières	1094	1090	1036	971	910
12	Dépenses Imprévues	-	-	-	-	-
14	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	23 214	22 986	22 718	22 395	22 141
15	EPARGNE BRUTE	2 939	2 719	2 909	3 276	4 214
16	EPARGNE RETRAITEE M12 *[Hors Aliénation actif]*	2 479	2 611	2 738	2 711	2 915
17	EPARGNE / RECETTES (M12)	9.6%	10.2%	10.7%	10.6%	11.1%
18	Report de fonctionnement	483	295	327	-	13
19	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	3 422	3 014	3 236	3 276	4 227

	Tableau II SECTION D'INVESTISSEMENT	CA 13	CA 14	CA 15	CA 16	7) =(6 + 5 CA 17
21	Cessions actifs	460	108	171	565	1299
	Participations et créances	34	29	126	154	143
22	Ressources non affectées [FCTVA]	770	929	661	422	315
23	TOTAL RESSOURCES PROPRES	1265	1066	958	1141	1757
24	Remboursement du capital	2 720	2 760	2 727	2 335	2 469
	Plafond OCLT 01/01/N	3 961	3 482	2 518	-	-
	Epargne nette [EN] (16-24) / avec 002	- 242	- 149	11	376	446
	Equilibre section (Hors cessions) [EN Elargie 1]	562	809	798	952	904
25	Equilibre section d'investissement [EN Elargie2]	1023	1026	1140	1517	2 203
26	CAPACITE / DEPENSES EQUIPEMENT (%)	18%	31%	41%	66%	48%
27	Equipement brut	5647	3330	2090	2214	4613
28	autres immobilisations		3	698	85	-
29	DEPENSES D'EQUIPEMENT PROPRES	5 647	3 333	2 787	2 299	4 613
30	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8 368	6 093	5 515	4 634	7 082
31	BESOIN DE FINANCEMENT EXTERNE	- 4 624	- 2 416	- 1818	- 782	- 2 410
32	Subventions affectées	1552	806	314	364	251
33	Besoin financement externe (31+32+33)	- 3 072	- 1610	- 1505	- 418	- 2 159
34	Emprunts réalisés	2726	1381	1361	1901	2500
35	Plafond OCLT 31/12/N	3961	3482	2518	-	-
36	TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 082	3 144	2 462	2 841	3 208
37	BESOIN D'AUTOFINANCEMENT	- 3 286	- 2 949	- 3 053	- 1794	- 3 873
38	Résultat antérieur reporté		252	- 10	173	1655
39	affectation ou virement BP antérieur	1797	1857	1729	2374	1841
40	Solde RAR N-1 à financer					
41	Résultat antérieur reporté	- 1387	- 1605	- 1739	- 2201	- 186
42	Variation de la dette	5	- 1379	- 1366	- 435	31
	IRA capitalisées (hors budget)					
43	RESULTAT INVESTISSEMENT	- 2878	- 2697	- 3063	- 1621	- 228
44	Résultat comptable	546	317	173	1656	2 009
45	Solde restes à réaliser [Hors AP]	- 252	32	- 12	- 76	- 41
	Dépense	339	768	58	108	133
	Recette	87	800	46	32	92
46	Résultat à affecter	295	349	161	1580	1967

A l'issue de la présentation de M. Lecuyer, M. le Maire rappelle les objectifs de la municipalité :

- Contenir la dépense dans un contexte de diminution des recettes de 4.5 % en 4 ans
- Poursuivre le désendettement de la collectivité – 10 % d'ici fin 2018 sans obérer les capacités d'investissement (8K€)
- Poursuivre la baisse des impôts initiée en 2017.

Il ajoute que le compte administratif ainsi présenté illustre le passage consolidé du cercle vicieux au cercle vertueux.

Madame Dumont souhaite faire un point sur l'excédent de fonctionnement constitué essentiellement, selon elle, des produits de cession à hauteur de 1.226 K€. Elle souhaite connaître les bien vendus, à qui ils ont été vendus et pour quel projet, mais ajoute en substance que le cercle vertueux repose sur des recettes exceptionnelles.

Madame Rouzee lui rappelle que toutes les cessions sont passées en délibération tout au long de l'année et donc soumises à l'approbation du conseil municipal. Elle cite notamment le rachat du CTM, la revente à la SECOMILE des immeubles avenue Henri Dunant, diverses petites parcelles…

Monsieur le Maire prend note des remarques formulées par Mme Dumont mais rappelle que l'épargne nette est de 446 000 € hors vente d'actif malgré une baisse massive des dotations d'Etat depuis 4 ans.

Madame Dumont revient ensuite sur la fiscalité des ménages et précise que la baisse des taux a été atténuée par l'augmentation des bases fiscales et des droits de mutation.

Monsieur le Maire lui rappelle que les élus locaux n'ont pas la possibilité d'agir sur l'ensemble des paramètres de fiscalité et qu'il a agit sur ce qui relevait de sa compétence : les taux.

Sans cette diminution, il ajoute que la fiscalité appliquée aux ménages serait bien plus importante. Il précise par ailleurs qu'il ne s'agit pas de 0.5 % mais de – ½ point de fiscalité ce qui représentera à la fin du mandat -2 points soit -10 % d'impôts sur les ménages.

Au regard du contexte, l'effort de la municipalité devrait être valorisé. L'objectif étant que Louviers revienne dans la moyenne des taux appliqués dans les autres villes.

Monsieur Martin annonce l'abstention de son groupe lors du vote du compte administratif 2017 considérant que celui-ci illustre le manque d'investissement et la diminution du patrimoine. Il s'interroge enfin sur les 800 nouveaux logements annoncés.

Monsieur le maire prend acte et sort de la salle du conseil afin que Monsieur Lecuyer puisse procéder au vote.

Délibération adoptée par 24 voix pour et 8 abstention (groupe Bravo Louviers et groupe Bleu Marine)
Monsieur le maire ne prend pas part au vote

N° 18-003

AFFECTATION COMPTABLE DES RESULTATS ISSUS DE LA GESTION 2017

M. LECUYER indique qu'en application de l'instruction M14 (Tome II, Titre 3, Chapitre 5), après avoir adopté le compte de gestion 2017 de Madame le Receveur, avoir constaté et adopté les résultats définitifs lors de l'adoption du Compte Administratif 2017, conformément

à l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation des résultats comptables.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	24 576 573.84	26 797 581.50	2 221 007.66
	Section d'investissement	8 697 610.78	8 656 882.21	-40 728.57
		+	+	2 180 279.09
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		12 910.43	12 910.43
	Report en section d'investissement (001)	185 916.02		-185 916.02
		=	=	
	TOTAL (réalisations + reports)	33 460 100.64	35 467 374.14	2 007 273.50
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	132 975.43	91 641.00	-41 334.43
	TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1	132 975.43	91 641.00	-41 334.43
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	24 576 573.84	26 810 491.93	2 233 918.09
	Section d'investissement	9 016 502.23	8 748 523.21	-267 979.02
	TOTAL CUMULE	33 593 076.07	35 559 015.14	1 965 939.07

Le compte administratif de la ville de Louviers laisse apparaître aux termes de la gestion 2017, un excédent de fonctionnement propre à l'exercice de **2 221 007,66** euros, montant porté à **2 233 918,09** euros après intégration du résultat reporté.

La section d'investissement laisse apparaître au terme de la gestion 2017 :

- un résultat d'exécution propre à l'exercice de **(-) 40 728,57** euros
- Un solde antérieur reporté de (-) **185 916,02** euros
- Un résultat comptable consolidé de l'exercice de **(-) 226 644,59** euros
- Un solde à financer des restes à réaliser de (-) **41 334,43** euros

Soit

- Un besoin de financement de clôture de la section de (-) **267 979,02** euros

En données consolidées, le compte administratif 2017 laisse donc un résultat affectable à la gestion 2018 de (+) **1 965 939,07 euros.**

CONSIDERANT

- que le résultat de l'exercice N-1 doit faire l'objet d'une affectation,
- que le résultat de la section de fonctionnement doit être en priorité affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, et pour le solde, en fonction de la décision de conseil municipal, soit en excédent de fonctionnement reporté, soit en dotation en section d'investissement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter la somme de **2 233 918,09 euros en section d'investissement**, soit 267 979,02 euros au titre de l'affectation réglementaire et 1 965 939,07 euros au titre du financement de la section d'investissement pour l'exercice 2018.

Délibération adoptée par 25 voix pour et 8 abstention (groupe Bravo Louviers et groupe Bleu Marine)

N° 18-004

AUTORISATION DE PROGRAMME – CREDITS DE PAIEMENT - REVISION BUDGET PRIMITIF 2018 AP 2015-2020

M. LECUYER rapporte que par décision du Conseil Municipal, la ville de Louviers a fait le choix de recourir à la technique des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement dans la gestion de certaines opérations d'investissement qui dépassent, en terme d'exécution, le cadre annuel budgétaire.

Cette technique comptable a pour objectif principal de permettre la gestion pluriannuelle des engagements juridiques ayant une incidence financière, en accordant une autorisation de contractualiser dans un cadre pluriannuel.

Les Autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de Paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant un exercice budgétaire, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de Programme correspondantes.

Dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2018, traduisant les éléments prospectifs adossés au Plan Pluriannuel d'Investissement et son évolution sur cet exercice, il est nécessaire de procéder à des révisions sur plusieurs Autorisations de Programme pour un montant total de (+) 1,555 millions d'euros en dépenses et de (+) 1,440 millions d'euros en recette, réparties de la manière suivantes :

AP 005 2017-1 Maison médicale se voit créditée de (+) 1 million d'euros en dépenses et de (+) 620 mille euros en recettes

AP 001 2015-1 Cœur de ville se voit réajustée pour un montant de (+) 450 mille euros en dépenses et de (+) 790 mille euros en recettes.

AP 004 -2015 -1 Vidéo surveillance est réajustée pour un montant de (+) 105 mille euros en dépenses et (+) 30 mille euros en recettes.

Aux termes de ces ajustements, venant en adaptation du plan pluriannuel d'investissement (PPI), le montant des AP adopté en dépenses sur la période 2015-2020 serait porté à 22,52 millions d'euros, pour un montant de ressources géré en AP de 7,8 millions d'euros, soit un reste à financer de 14,692 millions d'euros .

Concernant la maison médicale, Monsieur Martin souhaite savoir si de nouveaux médecins sont attendus. Monsieur le Maire lui rappelle que cette réponse a déjà été apportée lors d'un conseil précédent auquel M. Martin n'a pas participé. Mme Leman ajoute que pour le moment seuls des médecins exerçant à Louviers sont concernés mais qu'un dossier est en cours pour autoriser la candidature d'un futur jeune médecin qui va bientôt soutenir sa thèse. Elle précise enfin que la stratégie choisie est de s'appuyer sur la dynamique d'un réseau existant afin d'étoffer l'offre médicale.

Monsieur le maire ajoute que ce dossier s'inscrit dans le cadre du label «territoire à haute qualité de santé » de l'agglomération.

Délibération adoptée à l'unanimité

N° 18-005

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2018

M. LECUYER indique que le budget primitif 2018 soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante trouve son équilibre en section de fonctionnement à 24,9 millions d'euros et section d'investissement à 22,2 millions d'euros, avec un autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement au profit de l'investissement d'environ **2,6 millions d'euros.**

Ce budget primitif intègre les résultats issus de la gestion 2017 avec une affectation totale de l'excédent constaté sur la gestion antérieure au financement des dépenses d'équipement, soit **2,23 millions d'euros.**

Le budget primitif 2018 intègre le transfert du budget de la crèche familiale, auparavant comptabilisé sur le budget principal du Centre Communal d'Action Sociale dans les comptes de la ville. A ce titre ce sont 300 mille euros de dépenses et environ 270 mille euros de recettes qui viennent s'ajouter au budget de référence de la commune au titre de 2018, et dont il faut tenir compte dans les comparaisons et dans les analyses d'évolution.

Des ressources de fonctionnement en recul de (-) 1,54 %

Au titre des ressources courantes, ce sont 24,94 millions d'euros qui sont estimés pour l'exercice 2018, soit un recul d'environ (-) 0,5 % par rapport au niveau de ressource constaté au compte administratif 2017, mais qui en réalité se situe à (-) 1,5% neutralisation faite de l'effet structurel de l'intégration des ressources liées à la crèche familiale.

Toute chose égale par ailleurs, le budget est construit au stade du primitif avec un niveau de revenu courant en recul de (-) 386 mille euros par rapport au compte administratif 2017.

0000025

Ce budget primitif 2018 a été élaboré en se fondant sur des estimations quant à l'évolution des bases fiscales et une hypothèse de stabilité des dotations versées par l'Etat, hypothèses qui resteront à confirmer par notifications par les services de l'Etat au mois de mars.

Les produits issus de la fiscalité, conformément aux dispositions de la loi de finances 2018, et des mécanismes induits de ré-indexation des valeurs cadastrales, se voient appliquer, à ce stade des décisions budgétaires, un taux d'actualisation d'environ 1% aux bases définitives de l'exercice 2017 (dit Effet loi de finances) ; une hypothèse de croissance physique des bases de (+) 0,5 % est également envisagée. D'autre part, pour la seconde année consécutive et conformément aux engagements pris par la Municipalité, une nouvelle baisse des taux de fiscalité de (-) 0,5 % est retenue dans le cadre des hypothèses de ce budget.

En l'absence de bases fiscales restant à notifier par les services de l'Etat, c'est donc une hypothèse d'un taux d'actualisation du produit fiscal d'environ 1% qui est retenu.

L'hypothèse du produit fiscal est la suivante :

Produit fiscal 2018 Hypothèses (bases non notifiées)		
BASE	TAUX	
bases prévisionnelles		Produit attendu
20 551 720	17.88%	3 674 617.02
19 153 050	34.13%	6 536 200.82
166 156	74.85%	124 360.56
		10 335 178
Var Produit Fiscal en %		0.99%
Var Produit Fiscal en KEUR		101 569
Effet Loi de Finance - Effet Bases		152 737
Effet Taux		- 51 168

Globalement au titre des ressources institutionnelles, le poste « fiscalité » devrait progresser sur cet exercice comptable, selon ces hypothèses, de (+) 43 mille euros par rapport au niveau constaté au compte administratif 2017.

La fiscalité ménage, selon les hypothèses retenues, affiche un gain de recette de (+) 43 mille euros en tenant compte des rôles complémentaires constatés en N-1. Les Allocations Compensatrices sont reconduites au niveau de l'exercice passé, et il en va de même sur les estimations de ressources issues de la fiscalité indirecte, dynamique en 2017 notamment sur le poste Droits de mutation à titre onéreux *(DMTO)*.

Au titre des « dotations budgétaires », une hypothèse de stabilisation fonde les estimations retenues avec une inscription à leur niveau comptabilisé au CA 2017, de la dotation globale de fonctionnement, de la dotation de solidarité urbaine et également de la dotation de solidarité versée par l'Agglomération Seine-Eure.

L'évolution des ressources générales retenue est donc la suivante :

A1. Fiscalité	16 169	16 307	16 255	149	16 414	107	16 457	150	43
Directe - taxes menages	10 203	10 234	10 302	-	10 302	- 68	10 335	101	33
EPCI - AC	4 554	4 554	4 554	-	4 554	- 0	4 554	-	- 0
Allocations Compensatrices	637	693	694	-	694	- 0	695	2	1
Indirecte	775	826	715	149	864	- 38	873	47	9
DMTO	315	330	370	-	370	- 40	370	40	0
Taxe electricité	305	333	263	76	339	- 6	340	7	1
TLPE - Dits voirie	155	163	82	73	156	7	163	-	7
Divers	0	-	-	-	-	-	-	-	-
A2. Dotations Budgétaires	4 317	4 185	4 139	-	4 139	45	4 138	- 47	1
DGF	2 772	2 461	2 461	-	2 461	-	2 460	- 1	- 1
DSU	829	966	966	-	966	-	966	- 0	- 0
EPCI - DSC	716	757	712	-	712	45	712	- 45	- 0

Ce budget s'appuyant sur une estimation quant aux produits fiscaux, de la dotation globale de fonctionnement et de la Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, devra faire l'objet d'un correctif budgétaire dès leur publication.

Le poste *« participations reçues »* qui recense les co-financements des différents dispositifs municipaux d'intervention est proposé pour un montant de 1,97 millions d'euros, soit facialement une progression de (+) 4%, mais qui en réalité traduit une baisse d'environ 9% *(neutralisation faite du dispositif lié au transfert de crèche familial)* soit une inscription en recul de (-) 196 mille euros correspondant essentiellement à la fin des dispositifs de co-financement des *temps d'aménagement périscolaire.*

Les *« recettes en atténuation »* des frais de personnels sont proposées pour un montant de 350 mille euros contre un niveau constaté au CA 2017 de 671 mille euros, soit un écart défavorable sur ce poste de (-) 321 mille euros, soit (-) 48%.

Cette inscription traduit essentiellement deux éléments : d'une part la fin de mise à disposition de personnels de la ville au profit du Centre Communal d'Action Sociale, et la fin programmée des dispositifs liés aux emplois aidés privant ainsi la Commune de ce type de ressource.

Le poste *« produits d'activité et du domaine»* s'appuie également sur des hypothèses globalement stables, déduction faite d'un montant d'avoir d'environ 100 mille euros constatés au CA 2017 *(Facturation EDF – CF délibération DM3 2017).*

L'évolution des ressources courantes disponibles pour la collectivité, comparée aux Comptes Administratifs 2016 et 2017, et les prévisions au titre du budget primitif 2018 peut être décrite de la manière suivante :

	N-1 CA 2016	2017 Exécutoire 2017 c=(a+b)	Réalisé d	CA 2017 f=(d+e)	Ecart g=(c-f)	N+1 Budget 2018 c=(a+b)	Var / Vote	Var / CA
I . Ressources courantes	25 107	25 161	25 056	25 056	105	24 940	- 221	- 116
A1.Fiscalité	16 169	16 307	16 414	16 414	- 107	16 457	150	43
Directe - taxes menages	10 203	10 234	10 302	10 302	- 69	10 335	101	33
EPCI - AC	4 554	4 554	4 554	4 554	- 0	4 554	-	- 0
Allocations Compensatrices	637	693	694	694	- 0	695	2	1
Indirecte	775	826	864	864	- 38	873	47	9
DMTO	315	330	370	370	- 40	370	40	0
Taxe electricité	305	333	339	339	- 6	340	7	1
TLPE - Drts voirie	155	163	156	156	7	163	-	7
Divers	0	-	-	-	-	-	-	-
A2. Dotations Budgétaires	4 317	4 185	4 139	4 139	45	4 138	- 47	- 1
DGF	2 772	2 461	2 461	2 461	-	2 460	- 1	- 1
DSU	829	966	966	966	-	966	- 0	- 0
EPCI - DSC	716	757	712	712	45	712	- 45	- 0
A3. Participations reçues	1 693	1 897	1 903	1 903	- 6	1 977	80	74
CAF_PS	705	775	779	779	- 5	893	119	114
CAF Enfance-Jeunesse	484	539	542	542	- 3	543	4	1
CAF Autres	182	207	207	207	0	225	18	19
CD 27	27	22	22	22	-	22	-	-
Région Hte Normandie	42	40	40	40	-	40	-	-
Etats	61	57	58	58	- 1	67	9	9
TAP	211	167	167	167	0	-	- 167	- 167
EPCI	59	13	12	12	1	60	48	48
Autres	124	78	77	77	1	128	50	51
A4 .Recettes_Atténuation	836	732	671	671	61	350	- 382	- 321
A5 .Produit d'activités	1 085	1 103	1 058	1 058	45	1 215	112	157
A6 .Produit domaine et gestion	408	527	526	526	1	433	- 93	- 93
Parc Locatif	113	122	113	113	9	121	- 1	8
Remboursements de frais	123	134	130	130	4	145	12	15
RODP	95	95	99	99	- 4	90	- 5	- 9
Autres	77	176	184	184	- 9	77	- 99	- 108
A7. Produits Exceptionnels	136	152	84	84	67	110	- 41	26
A8. FPIC	262	260	261	261	- 1	260	0	- 1
A9. Antérieur reporté [002]		-			-		-	-

Il en résulte une capacité à fonctionner, calculée en soustrayant aux ressources courantes de la section de fonctionnement le service de la dette, c'est-à-dire les charges financières et l'annuité en capital, d'environ 21,5 millions d'euros, soit un recul d'environ 1%.

Dans cette équation 2018, une épargne nette de (+) 103 mille euros est affectée à l'autofinancement des dépenses d'investissement.

Les ressources propres d'investissement, dites ressources de couverture au sens de l'article L. 1612-4 du Code Général des Collectivités territoriales (FCTVA – Aliénations d'Actif – Taxes d'urbanisme) sont affectées dans leur globalité au financement des dépenses d'équipement, complétant une capacité d'autofinancement positive de 103 mille euros.

	N(-1)	2017				N+1	Var / vote	Var / CA
	CA 2016	Exécutoire 2017	Réalisé	CA 2017	Ecart	Budget 2018		
		c=(a+b)	d	f=(d+e)	g=(c-f)	c=(a+b)		
I. Ressources courantes	25 107	25 161	25 056	25 056	105	24 940	- 221	- 116
A1.Fiscalité	16 169	16 307	16 414	16 414	- 107	16 457	150	43
A2. Dotations Budgétaires	4 317	4 185	4 139	4 139	45	4 138	- 47	- 1
A3. Participations reçues	1 893	1 897	1 903	1 903	- 6	1 977	80	74
A4 .Recettes_Atténuation	836	732	671	671	61	350	- 382	- 321
A5 .Produit d'activités	1 085	1 103	1 058	1 058	45	1 215	112	157
A6 .Produit domaine et gestion	408	527	526	526	1	433	- 93	- 93
A7. Produits Exceptionnels	136	152	84	84	67	110	- 41	26
A8. FPIC	262	260	261	261	- 1	260	0	- 1
A9. Antérieur reporté [002]		-			-		-	-
II. Resources de couverture	1 141	1 755	-	1 757	- 2	1 000	- 755	- 757
III. Service de la dette	3 306	3 441	3 379	3 379	62	3 416	- 25	37
		-			-		-	-
IV. Epargne réglementaire (I)	376	35	446	480	- 446	103	68	- 377

Les dépenses courantes estimées selon la capacité à fonctionner de la collectivité pour un montant de 22,35 millions d'euros progressent de (+) 210 mille euros en tenant compte du transfert de l'action crèche familiale, soit en réalité une baisse de (-) 90 mille euros par rapport à l'exercice précédent.

Dans la continuité des éléments prospectifs et financiers de la ville, la masse salariale est budgétée pour un montant de 13,41 millions d'euros, soit une révision de (+) 238 mille euros par rapport au CA 2017, soit une variation de (+) 1,8 %.

Déduction faite de l'évolution mécanique liée à l'intégration de la crèche familiale, c'est en réalité une masse salariale corrigée de 13,11 millions d'euros soit un recul de (-) 62 mille euros conformément au taux d'actualisation prospectif de ce poste.

Cette inscription constitue un nouvel effort confirmant une gestion rigoureuse des éléments flexibles de la masse salariale, heures supplémentaires et remplacements, et de plusieurs départs programmés pour absorber et dépasser le glissement vieillesse technicité.

Les *« dépenses obligatoires »* sont proposées pour un montant de 1,44 millions d'euros soit un montant proche de celui constaté sur l'exercice 2017, grâce notamment à une stabilité du *contingent incendie,* à hauteur de 532 mille euros.

Les *« participations versées »,* valorisées pour un montant de 2,05 million d'euros, présentent une progression de (+) 140 mille euros par rapport au CA 2017.

C'est principalement la subvention versée à la Caisse des écoles qui explique cette progression. La subvention à cet établissement progresse de (+) 80 mille euros en 2018, et traduit l'engagement de la Municipalité de « sanctuariser » les dépenses liées à l'éducation et de donner plus d'autonomie de gestion à cet établissement.

La participation versée au Centre Communal d'Action Sociale progresse quant à elle de (+) 16 mille euros. L'inscription des participations versées dans le cadre du partenariat avec les activités liées au Centre Aquatique progresse par rapport à N-1 de (+) 40 mille euros chiffre basé sur le prévisionnel de fréquentation et qui durant l'année budgétaire fera l'objet d'une constatation selon le principe de fréquentation réelle.

Les *dépenses de structure*, avec une hypothèse budgétaire 2018 de 2,38 millions d'euros sont proposées en recul de (-) 95 mille euros par rapport à l'exercice précédent. Néanmoins pour bien appréhender la progression de ce poste il faut tenir compte d'une inscription exceptionnelle en 2017 d'un crédit de (+) 103 mille euros sur le poste électricité, inscription liée à un problème de facturation et qui se neutralise par une inscription identique en recette. En réalité ce poste est reconduit pour un montant identique à la gestion antérieure, c'est une modification des crédits poste à poste qu'il faut constater.

Le poste Chauffage progresse du fait d'une inscription conforme aux termes de facturation prévisionnelle, le bilan de la saison de chauffe se constatant au terme du 4ème trimestre. Signalons également la fin du crédit-bail sur la flotte automobile, et une progression du poste « frais de fonctionnement des services » pour tenir compte notamment des besoins en formation des personnels.

Les crédits d'activité sont proposés pour un montant de 2,13 millions d'euros contre 2,24 millions au titre de l'exercice précédent, soit une baisse envisagée au stade du primitif de (-) 4,8 %.

Cela ne doit pas nécessairement être interprété comme un recul du niveau d'intervention mais comme une poursuite des efforts de gestion et de rationalisation de la dépense par la recherche d'une efficacité maximale de chaque euro dépensé.

Le service de la dette est inscrit pour un montant quasiment stable à 2,48 millions d'euros en amortissement du capital soit (+) 17 mille euros et une hypothèse de 930 mille euros en charges financières soit une évolution de (+) 20 mille euros, inscrits à titre conservatoire, par rapport au compte administratif 2017.

La consolidation de ces prévisions et hypothèses nous conduit à confirmer le retour d'une capacité d'autofinancement positive de (+) 103 mille euros, avec une projection d'une épargne brute de 2,6 millions d'euros permettant la couverture du remboursement du capital.

Ce résultat permet d'affecter l'ensemble des ressources propres d'investissement au financement des seules dépenses d'équipement.

L'évolution des dépenses courantes autorisées, entre le compte administratif 2017 et le budget primitif 2018 peut être décrite de la manière suivante :

	N(-1) CA 2016	2 017 Exécutoire 2017	2 017 CA 2017	Ecart	N+1 Budget 2018	Var / voté	Var / CA
VI . Masse salariale	13 283	13 302	13 172	130	13 410	108	238
V[G]=[E]-[F	8 142	8 383	8 058	325	8 011	- 372	- 47
Obligatoire	1 372	1 457	1 427	29	1 443	- 14	16
Contingent Incendie	518	533	533	-	532	- 1	- 1
FPIC (contribution)	413	455	455	-	455	- 0	- 0
Font. Groupe Elus	213	219	212	7	220	1	8
Syndicat des collèges	98	100	99	1	100	-	1
Taxes Foncières	130	150	128	22	136	- 14	8
Participation	2 055	1 932	1 916	16	2 056	124	140
CCAS	958	807	807	-	823	16	16
Caisse des Ecoles	93	123	123	-	203	80	80
Ecole Privé	82	91	91	0	103	11	11
Scène nationale	150	155	155	-	155	-	-
Ludothèque	78	50	50	-	50	-	-
Exploitant Cinéma	11	11	11	-	11	-	-
Associations [vers . Fonct]	400	379	386	- 7	378	- 1	- 8
CASEO (dispositif)	283	316	293	23	334	19	41
Dépenses de Structures / Gestion	2 361	2 597	2 479	118	2 384	- 214	- 95
Chauffage	466	534	490	44	540	6	50
Electricité	692	797	793	4	664	- 133	- 129
Eau	130	116	103	13	117	1	13
Téléphonie	100	112	96	16	95	- 17	- 1
Parc Véhicule	289	281	270	11	211	- 70	- 59
Parc photocopieurs	33	37	38	- 1	35	- 2	- 2
Assurances	72	72	71	1	77	6	6
Frais de Fonct Services	101	137	113	23	131	- 6	18
Contrats Espaces Verts	150	153	150	2	153	-	2
Remboursements de Frais	108	110	130	- 20	110	-	- 20
Parc Informatique - maintenance	87	97	91	6	95	- 2	4
Maintenance - Contrats	96	117	101	16	118	1	17
Locations immobilières	29	28	28	0	30	2	2
Prestations exterieures	7	8	4	4	8	-	4
Crédits Activités	2 354	2 397	2 236	161	2 128	- 269	- 108
Alimentation - Prestations [2RL]	832	825	840	- 15	826	1	- 14
Patrimoine (entretien)	80	15	-	15	-	- 15	-
Alimentation	42	52	43	9	43	- 9	- 1
Fond Documentaire	63	65	64	1	58	- 7	- 7
Publication	100	119	104	15	96	- 23	- 8
SIEGE [Travaux]	14	40	12	28	25	- 15	13
Charges Diverses	49	88	94	- 6	93	5	- 1
Crédits Intervention	1 173	1 193	1 078	114	987	- 205	- 91
CTRL charges Fct [C1 + F + G]	22 395	22 655	22 141	514	22 351	- 304	210

En section d'investissement, les ressources propres d'investissement, c'est-à-dire le fonds de compensation à la Taxe à la valeur ajoutée (FCTVA), les aliénations d'éléments d'actif, et les taxes d'urbanisme sont inscrits pour un montant de 1 million d'euros.

Le plan pluriannuel d'investissement décline sur l'exercice 2018, des dépenses d'équipements envisagées pour un montant d'environ 8,4 millions d'euros subventionnées à hauteur de 3,4 millions d'euros par nos partenaires.

Les opérations d'équipement inscrites à ce budget 2018 sont les suivantes :

Niveau de	Opération M14 (Lib)	Exercice 2018
02000020	SYSTEME INFORMATIQUE	140 000
11202	PROGRAMME VIDEO SURVEILLANCE	105 000
200001	SECTEUR SCOLAIRE	296 000
20101	EQUIPEMENT ADMINISTRATION	171 000
20104	ACQUISITION VÉHICULES	30 000
204	SUBVENTION D'EQUIPEMENT	150 000
20416	RESEAU DE CHAUFFAGE	20 000
20800	VILLE DE LA RECONSTRUCTION	450 000
41001	SECTEUR SPORTS	144 000
51100	MAISON MEDICALE	921 000
71002	EGLISE NOTRE DAME REHABILITATION	293 000
7101	RESERVES FONCIERES	678 000
81401	PROGRAMME ECLAIRAGE PUBLIC	500 000
82001	PROGRAMME MOBILIER URBAIN	19 000
82002	MISE EN OEUVRE PLU	-
82010	DEFENSE INCENDIE	15 000
82011	HALLE SEMI-COUVERTE PLACE HALLE AUX DRAPIERS	-
82012	AIRES DE JEUX	32 000
82205	SIGNALETIQUE - JALONNEMENT	100 000
82406	CADRE DE VIE / PROXIMITE	30 000
82408	PLANTATIONS D'ALIGNEMENTS	72 000
82414	AMENAGEMENT ANRU	33 000
82415	ETUDE EQUIPEMENT SPORTIF MAISON ROUGE	2 191 000
9862802	TRAVAUX CIMETIERE	30 000
997103	REHABILITATIONS PROPRIETES COMMUNALES	737 000
Total général		8 364 000

Il en ressort un besoin de financement externe de 1,9 millions d'euros, après prise en compte de l'affectation des excédents de gestion antérieurs permettant ainsi d'envisager sur l'exercice 2018 une baisse de l'endettement de 630 mille euros, soit (-) 2%.

Les soldes de gestion, et leur évolution peuvent être décrits de la manière suivante :

	N-3	N-2	N-1		
	CA 2015	CA 2016	CA 2017		
Tableau I					
SECTION DE FONCTIONNEMENT	CA 15	CA 16	CA 17	Budget 2018	Evol / N-1
Fiscalité	13 532	13 683	13 874	16 907	33
Dotations budgétaires	6 678	6 084	5 946	6 058	112
Produits de gestion	2 118	2 200	2 152	1 860	- 292
Produits exceptionels	127	140	84	115	31
RECETTES REELLES [Hors 775]	25 456	25 106	#####	24 940	- 116
Alienation actif [775]	171	565	1 299		
RECETTES REELLES [ ]	25 627	25 671	#####	24 940	- 1 415
					-
Frais de personnel	13 640	13 283	13 172	13 410	238
Depenses de Gestion	8 141	8 142	8 056	8 011	- 47
011_Charges à caractère général	5 151	4 827	4 805	4 623	- 182
014 - FPIC	137	413	455	455	- 0
65_Participations versées	2 811	2 844	2 720	2 834	114
67_Charges exceptionnelles	42	58	78	98	21
DEPENSES COURANTES	21 582	21 424	21 231	21 421	190
Solde d'exploitation	3 774	3 682	3 826	3 519	- 306
SOLDE D'EXPLOITATION / RECETTES (%)	14.73%	14.34%	14.52%	14%	0%
Charges financières	1036	971	910	930	20
Dépenses Imprévues	-	-	-		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	22 718	22 395	22 141	22 351	210
					-
EPARGNE BRUTE	2 909	3 276	4 214	2 589	- 1 625
EPARGNE RETRAITEE M12 [*Hors Aliénation actif*]	2 738	2 711	2 915	2 589	- 326
EPARGNE / RECETTES (M12)	10.7%	10.6%	11.1%	10%	-1%
Report de fonctionnement	327	-	13		- 13
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	3 236	3 276	4 227	2 589	- 1 638

Tableau II SECTION D'INVESTISSEMENT	CA 15	CA 16	) =(6 + 5 CA 17	Budget 2018	Evol / N-1
Cessions actifs	171	565	1299	575	- 724
Participations et créances	126	154	143	70	- 73
Ressources non affectées [FCTVA]	661	422	315	355	40
TOTAL RESSOURCES PROPRES	958	1 141	1757	1 000	- 757
Remboursement du capital	2 727	2 335	2 469	2 486	17
Plafond OCLT 01/01/N	2 518	-	-	9 030	9 030
Epargne nette [EN] (16-24) / avec 002	11	376	446	103	- 343
Equilibre section (Hors cessions) [EN Elargie 1]	798	952	804	528	- 376
Equilibre section d'investissement [EN Elargie2]	1 140	1 517	2 203	1 103	- 1 100
CAPACITE / DEPENSES EQUIPEMENT (%)	41%	66%	48%	13%	-35%
Equipement brut	2 090	2 214	4 613	8 364	3 751
autres immobilisations	698	85	-		
DEPENSES D'EQUIPEMENT PROPRES	2 787	2 299	4 613	8 364	3 751
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 515	4 634	7 082	10 850	3 768
BESOIN DE FINANCEMENT EXTERNE	- 1 818	- 782	- 2 410	- 7 261	- 4 851
Subventions affectées	314	364	251	3 437	3 186
Besoin financement externe (31+32+33)	- 1 505	- 418	- 2 159	- 1 857	302
Emprunts réalisés	1361	1901	2 500	1 857	- 643
Plafond OCLT 31/12/N	2 518	-	-	9 030	9 030
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 462	2 841	3 206	6 294	3 086
BESOIN D'AUTOFINANCEMENT	- 3 053	- 1 794	- 3 873	- 4 556	- 682
Résultat antérieur reporté	- 10	173	1655	1 967	312
affectation ou virement BP antérieur	1729	2374	1841	-	- 1 841
Solde RAR N-1 à financer				-	-
Résultat antérieur reporté	- 1739	- 2201	- 186	1967	2 153
Variation de la dette	- 1366	- 435	31	- 629	- 660
IRA capitalisées (hors budget)					-
RESULTAT INVESTISSEMENT	- 3 053	- 1621	- 2 218	- 2 589	- 371
Résultat comptable	173	1 656	2 009		

Le Conseil est donc invité à se prononcer sur le budget 2018 résolument orienté vers une capacité d'intervention réaliste et malgré tout ambitieuse, intégrant une baisse de la pression fiscale et une politique volontariste de désendettement.

Monsieur Martin considère que la municipalité manque de projets structurants et brade le patrimoine communal ce qui lui permet ainsi d'équilibrer son budget et de sortir une épargne nette minimale. La maison des sports et la halle semi-couverte n'étant pas, selon lui, des investissements pertinents. Il valorise néanmoins les travaux effectués sur le parvis de l'église.

Monsieur Fraisse quant à lui souhaite des précisions concernant le programme d'éclairage public notamment si les sommes inscrites tiennent compte de la mise en œuvre du plan lumière. Monsieur le maire lui répond que les économies de fonctionnement attendues grâce au passage au LED intégral sont d'environ 150 000 € et que l'inscription budgétaire en investissement est une version haute de la dépense. Il ajoute que l'investissement devrait être réalisé par le prestataire en une fois et lissé pour la ville sur une dizaine d'années. Ce montage devrait ainsi permettre d'obtenir un gain sur le fonctionnement dès la première année de mise en œuvre.

Il rappelle à Monsieur Fraisse qu'il peut participer activement à la réflexion s'il le souhaite

Monsieur Vassard interroge la municipalité sur les travaux de voirie envisagés et insiste sur la nécessité de faire des actions sur les rues des petits jardins, abbé Carème et l'avenue Maréchal de Tassigny.

Monsieur Bidault lui répond qu'un plan d'actions existe depuis une dizaine d'années déjà. Celui-ci a notamment permis la réfection en 2015 du quartier Vincelot, de l'avenue du Bal Champêtre et de la Chaussée Decretot (3 tranches prévues reste une tranche pour finaliser), en 2016 du quartier de la Roquette et en 2017 du quartier St Lubin (voirie et EP).

Délibération adoptée par 25 voix pour, 7 contre (groupe Bravo Louviers) et 1 abstention (groupe Bleu marine)

18-006

COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – SERVICE TECHNIQUE – CREATION D'UNE MAISON MEDICALE SUR LA COMMUNE DE LOUVIERS – 6 LOTS – PROCEDURE ADAPTEE – ATTRIBUTION – AUTORISATION

M. Lecuyer que par délibération n° 17-029 en date du 24 avril 2017, le Conseil Municipal approuvait la création d'une maison médicale dans les anciens locaux de l'UNEDIC situés 4 rue du Commandant l'Herminier à Louviers (27400).

Le coût total de cette opération est estimé aujourd'hui à 1 444 621 € TTC. (990 600 € TTC pour les honoraires du mandataire et la réalisation des travaux ; 454 021 euros TTC pour l'acquisition foncière du bâtiment auprès de l'EPFN, hors frais)

Pour rappel, conformément aux dispositions de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 (articles 3 et suivants), la collectivité a décidé de déléguer la réalisation de cet ouvrage en son nom et pour son compte à un mandataire. Le mandataire désigné, la société SENOVEA DEVELOPPEMENT doit donc assurer la passation et l'exécution administrative et financière des marchés de prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre, contrôle technique…) et des marchés de travaux relatifs à cette opération. L'ensemble des prestataires factureront directement SENOVEA DEVELOPPEMENT qui pourra payer suite aux appels de fonds.

La maîtrise d'œuvre de ces travaux est assurée par le groupement : INFRACTEC INGENIERIE SARL / ATELIER SAINT GEORGES sis 14 rue de l'Aubette, 76000 ROUEN.

Au regard de l'avancement des études de maîtrise d'œuvre, une procédure adaptée a été lancée en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Un avis d'appel public à la concurrence a donc été publié le 21 novembre 2017. La date limite de remise des offres était fixée au 20 décembre 2017 avant 11h00,

Le marché est décomposé en 6 lots :

Démolition – curage – carrelage - faïences

Cloisonnement – faux plafond – menuiseries intérieures – menuiseries extérieures - isolation

Plomberie – chauffage – ventilation - climatisation
Electricité – SSI – centrale anti intrusion
Peinture – revêtement de sol souple
VRD – espace vert - clôture

A l'issue de la consultation, et après avoir pris connaissance du rapport d'analyse du groupement de maîtrise d'œuvre, les marchés de travaux relatifs à la création d'une maison médicale ont été attribués aux entreprises ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses :

Lot	Entreprise	Montant € HT
Lot 1 : Démolition – curage – carrelage - faïences	LIEBAULT Maconnerie renovation	85 452.50
Lot 2 : Cloisonnement – faux plafond – menuiseries intérieures – menuiseries extérieures - isolation	JPV BATIMENT	196 254.66
Lot 3 : Plomberie – chauffage – ventilation - climatisation	NORMA-FROID	180 457.70
Lot 4 : Electricité – SSI – centrale anti intrusion	COGELEC SASU	74 973.82
Lot 5 : Peinture – revêtement de sol souple	LEPRETRE F.K.R.	60 226.00
Lot 6 : VRD – espace vert - clôture	VIAFRANCE NORMANDIE SAS	63 492.32

Le montant total des 6 lots attribués est de 660 857,00 € HT, soit 793 028,40 € TTC (TVA au taux de 20% en vigueur),

Conformément à la convention de mandat, des appels de fonds pour les dépenses liées à l'opération (hors frais du mandataire et d'acquisition foncière), seront versés à la société SENOVEA DEVELOPPEMENT, pour un montant maximum de 741 666,66 € HT, soit 890 000,00 € TTC.
Les membres du conseil sont donc invités à :

- Prendre acte de l'attribution des marchés,
- Autoriser le mandataire, ou son représentant, à signer les marchés correspondants,
- Autoriser le mandataire ou son représentant à signer les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % des marchés initiaux,

- Autoriser les appels de fonds conformément à la convention de mandat, pour permettre à SENOVEA DEVELOPPEMENT de régler les factures de l'ensemble des intervenants à l'opération,

Monsieur Fraisse souhaite avoir des précisions concernant les coûts de fonctionnement.

Madame Leman lui précise que le calcul prévisionnel des loyers a été établi par la société SENOVEA.

Ces calculs ont été réalisés par bureau et par métier à partir des éléments issus des décisions prises par la collectivité :

- ✓ Prix du loyer : 7 € TTC/m2
- ✓ 14 espaces de professionnels répartis comme suit : 4 bureaux pour les orthophonistes, 1 bureau pour la sage-femme, 1 bureau pour IDE santé publique, 1 bureau pour la diététicienne, 7 cabinets médicaux, 1 bureau/ espace de soins commun (unité de soin non programmé ou USNP) et un espace pour le secrétariat médical.
- ✓ Partage des lieux communs en fonction de leur utilisation:
  - o circulation, couloir, cuisine, salle de réunion, toilettes...1/14e par professionnel ;
  - o salle d'attente en fonction du nombre de professionnels la partageant, secrétariat médical et USNP: sur une base de 7 médecins ;
- ✓ charges annuelles déductions faites de celles prises en charge par la commune (hors coûts d'abonnement).

Délibération adoptée à l'unanimité

N° 18- 007

DIRECTION 0-12 ANS - ECOLES – MODIFICATION DES PERIMETRES SCOLAIRES

Mme PERCHET rappelle que le périmètre fixe le rattachement à une école en fonction du domicile. Actuellement, la ville de Louviers est divisée en 8 secteurs géographiques, qui incluent globalement 7 écoles élémentaires et 8 écoles pré-élémentaires au sein des 7 groupes scolaires définis lors du dernier redécoupage en 2005 suite à la fermeture de l'école maternelle Edouard Herriot et à la construction de l'école maternelle la Souris Verte.

L'évolution démographique, les nombreux projets de construction concentrés au nord et à l'ouest de la ville et la mise en place du collège unique nécessitent une modification du périmètre scolaire.

A l'issue d'une année de travail préparatoire et de concertation avec les communautés éducatives, les services de l'Education Nationale et les services du département concernant la question des collèges, le nouveau périmètre a pu être posé.

Ce travail a pris en compte les éléments qui sont ressortis du diagnostic préalable et de la concertation :

- Dans les 5 ans à venir, livraison de 800 logements sur la ville, logements qui pourraient apporter 1 600 habitants supplémentaires dont 68 d'âge maternel, 93 d'âge élémentaire et 83 d'âge secondaire (collégiens),
- Le schéma de mutualisation des bâtiments de la ville et projet de reconstruction de l'école Jules Ferry,
- Le maintien ou le renforcement de la mixité sociale,
- Le maintien ou l'amélioration des conditions d'enseignement,
- L'inclusion des territoires du réseau d'éducation prioritaire.

L'étude a intégré également le cadre posé par le département :

- Un collège unique pour chaque école élémentaire : le cycle 3 s'étale du CM1 à la 6ème ce qui améliorera le travail entre l'école élémentaire et le collège.
- Maintien ou création du lien entre écoles élémentaires et collèges du réseau d'éducation prioritaire pour permettre aux enfants de bénéficier de ce réseau et des dispositifs de soutien tel que le Programme de Réussite Educative.
- Un travail de redécoupage du périmètre des écoles élémentaires autour des collèges Ferdinand Buisson et des Fougères pour éviter que des enfants habitant aux abords immédiats d'un collège ne se rendent dans un collège plus éloigné.

Ce travail a abouti aux propositions suivantes pour chaque périmètre du territoire communal et annexé au présent document :

- Périmètre des groupes scolaires Cascades/Hamelet et Jean Zay/Antoine de Saint Exupéry

Pas d'évolution du périmètre mais surveillance de l'évolution des effectifs et des naissances sur ce territoire qui ne dispose pas de possibilité d'élargir son périmètre de recrutement à cause de l'autoroute.

- Périmètre Chat Perché

Le périmètre sera déjà impacté par la construction de 73 logements route de la Vacherie, aussi l'affectation des logements de la côte de la Justice sera limitée à ceux en face du quartier Maison Rouge. Rattachement de quelques logements du périmètre de Jacques Prévert pour renforcer les effectifs de l'école maternelle.

- Périmètre Jacques Prévert

Rattachement de tous les territoires prioritaires (originellement incorporés au groupe Jules Ferry) vers les écoles du réseau d'éducation prioritaire dans le but d'améliorer la mixité sociale.

Rattachement des rues du périmètre de Jules Ferry à proximité du collège des Fougères et autour de la route de La Haye Malherbe.

- Périmètre Jules Ferry

Glissement de quelques rues du centre-ville (rattachées initialement au groupe scolaire Jean Prévost/Jean Moulin) et incorporation des 155 logements de la côte de la Justice sur 250 (prévus sur le groupe Jacques Prévert) pour compenser le transfert vers Jacques Prévert.

- Périmètre Jean Prévost/Jean Moulin

Pour corriger le transfert vers Jules Ferry, déplacement de quelques rues du périmètre des écoles Jules Ferry, Chat Perché, Souris-verte/Acacias et Roger Salengro/ Anatole France et incorporation de 25 logements de la côte de la Justice sur 250.

- Périmètres des groupes scolaires Souris-verte/Acacias et Salengro/Anatole France

Rééquilibrage entre ces deux secteurs afin d'intégrer tous les territoires prioritaires vers les écoles du réseau d'éducation prioritaire et améliorer la mixité sociale des écoles Souris-Verte/Acacias. L'enjeu est de répartir une partie des nouveaux logements construits au nord du territoire.

Mme Dumont souhaite faire deux remarques concernant notamment l'éclatement du nouveau quartier de la justice servant selon elle de variable d'ajustement et l'éclatement du quartier la Londe/Acacias/les Oiseaux. Dans ce dernier cas, elle ne retrouve pas dans l'établissement de la carte scolaire la logique PNRU.

Elle s'interroge par ailleurs sur la mixité sociale notamment dans le quartier de maison rouge, complètement resserré autours de deux écoles Chat Perché et Jacques Prévert ce qui ne favorise pas l'arrivée de nouveaux enfants.

Madame Perchet rappelle que la carte scolaire a dû tenir compte de divers paramètres dont notamment la baisse de la natalité depuis 3 ans sur le plan national, baisse impactant Louviers. Elle ajoute que « nouveaux arrivants » ne veut pas forcément dire « nouveaux enfants », encore moins enfants en bas âge.

Concernant maison rouge et la mixité sociale, elle précise que le programme immobilier de la côte de la vacherie devrait au contraire alimenter les écoles et ainsi améliorer la mixité sociale puisqu'il s'agit de constructions individuelles et de programmes d'accession à la propriété.

Monsieur Fraisse trouve antagoniste de parler de mixité sociale en regroupant toutes les populations des territoires prioritaires vers les écoles situées en réseau prioritaire.

Concernant la proximité géographique, il souhaite que la proposition intègre la nécessité de limiter les déplacements en voiture (meilleur pour la santé, pour la qualité de l'air…)

Mme Séghir rappelle que les parents d'élèves ont été invités à une réunion de présentation et non à une réunion de concertation et confirme que les délais de transport peuvent alourdir l'organisation des familles.

Monsieur le Maire note la contradiction entre la volonté de mixité sociale et le souhait de proximité géographique. Cette contradiction démontre bien la difficulté de l'exercice et nécessite de prendre des décisions. Il ajoute que l'arbitrage doit également tenir compte de la

capacité d'accueil dans les écoles et de la nécessité de préserver les équilibres afin d'éviter les éventuelles fermetures de classe ou la saturation causée par un nombre d'élèves trop important.

A Monsieur Vassard qui s'insurge contre la volonté de mixité sociale qui entraine la fuite des enfants vers l'école privée, Madame Terlez rappelle que les écoles privées ne sont pas extensives et qu'il s'agit là d'un faux débat.

Pour compléter le propos global, elle ajoute qu'un travail a également été mené sur le revenu médian des familles, sur les rues et sur les effectifs. Ce travail permet bien évidemment d'alimenter les écoles situées en géographie prioritaire et œuvre à la mixité sociale.

Monsieur Martin conteste, quant à lui, la politique en matière de logement social de la municipalité. Il pense en effet qu'il s'agit d'une des solutions permettant de faire venir les jeunes ménages avec des enfants.

Monsieur le Maire lui rappelle que Louviers est l'une des rares villes de l'Eure à avoir gagné en habitants, il n'a donc pas à rougir de sa politique de logement.

Monsieur Vassard ajoute que lors de l'arrivée de Monsieur Martin au pouvoir, Louviers comptait 19 000 habitants et qu'à son départ la ville comptait à pein plus de 17 000 habitants.

M. Martin justifie cette diminution importante de la population par les démolitions de logements opérées dans le cadre de la rénovation urbaine.

Délibération adoptée par 26 voix pour et 7 abstentions (groupe Bravo Louviers)

N° 18-008

DIRECTION 0-12 ANS – PETITE ENFANCE – MISE EN PLACE D'UN RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES ITINERANT – CONVENTION

Madame PERCHET rappelle que depuis 2015, l'équipe du Relais Assistantes Maternelles (RAM) a été étoffée par la création de deux postes pour mettre en adéquation le nombre d'assistantes maternelles avec le nombre d'animateurs portant ainsi les effectifs à 3,5 postes.

Ce changement s'est accompagné d'une réflexion sur l'évolution du projet et des actions du Relais qui ne proposaient pas de manière équitable les ateliers d'éveil à l'ensemble des 252 assistantes maternelles de son territoire. Le projet du RAM a été mis à jour et de nouvelles modalités d'actions ont été décidées.

Dans le cadre de la signature des Contrats enfance jeunesse entre la CAF de l'Eure et les communes porteuse d'un RAM sur le territoire de l'agglomération, il a été décidé en 1996 que chaque commune de l'agglomération serait couvert par un RAM. Cette décision permet de proposer un accompagnement à l'ensemble des familles et assistantes maternelles de l'Eure dans l'établissement et le suivi des relations contractuelles employeurs/employés.

Après concertation, les communes couvertes par le RAM de Louviers sont Acquigny, Amfreville-sur-Iton, Crasville, Heudebouville, Incarville, La Haye-Le-Comte, La Haye-

Malherbe, La Vacherie, Le Mesnil-Jourdain, Pinterville, Quatremare, Surtauville, Surville et Vironvay.

En 2016, dans la perspective de la mise en place du relais itinérant d'ateliers d'éveil, la municipalité a mis un terme aux activités d'éveil et ateliers éducatifs de Louviers dont bénéficiaient seulement huit assistantes maternelles des communes extérieures. Parallèlement, des temps d'information et de concertation ont été organisés afin d'ouvrir ces ateliers aux 14 communes concernées par le projet.

Au regard de ce travail préparatoire, il parait nécessaire de démarrer le projet sur les communes ayant répondu favorablement à la mise à disposition d'une salle fonctionnelle pour l'accueil de ces ateliers en structurant toutefois la proposition par la signature d'une convention, le nombre d'assistantes maternelles parties prenantes du projet et les modalités de fonctionnement de ces activités.

Une convention sera signée avec chaque commune souhaitant bénéficier des services du Relais et la ville de Louviers.

L'activité du RAM est placée dans le contexte des relations intercommunales et la participation de ces communes à l'activité du Relais est intégrée aux prestations financées par la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse de la Ville de Louviers.

Depuis le 1er janvier 2018, les communes de St-Didier-des-Bois, St-Cyr-la-Campagne, St-Germain-de-Pasquier, Le Bec-Thomas et Vraiville ayant rejoint l'Agglomération, il conviendra, après concertation avec celles-ci, les services de l'agglomération, le RAM de Pont-de-l'Arche et la CAF de l'Eure, de leur proposer les services du Relais de Louviers.

Lorsque les communes transféreront la compétence petite enfance à l'agglomération, le conventionnement se fera avec l'agglomération. Quant à la définition des moyens, elle sera négociée avec la commune et l'agglomération au regard du projet du RAM et des compétences de chacun.

Délibération adoptée par 32 voix pour et 1 contre (groupe bleu marine)

N° 18-009

POLE POLITIQUE EDUCATIVE – EVOLUTION DU KIOSQUE FAMILLE

L'un des objectifs de la création du Pôle Politique Educative en 2016 était de décloisonner les services entre eux et d'assurer une offre globale aux familles lovériennes en matière de garde d'enfants, de scolarité, de temps extra-scolaire et plus largement de soutien à la parentalité.

La délibération proposée constitue une étape importante dans ce processus. Il s'agit en effet de concrétiser la démarche de « guichet unique » présentée au conseil municipal du 2 octobre dernier et de faire évoluer le kiosque utilisé pour la plateforme internet en lui donnant une existence matérielle et géographique.

Un kiosque étant un lieu d'informations mais également un pavillon ouvert installé dans un jardin, le site de « la maison de la petite enfance » répond à ces critères. C'est pourquoi, il est proposé de désigner l'actuelle maison de la petite enfance « le kiosque famille ».

Au-delà des aspects administratifs (inscriptions, facturations, paiements...) regroupés en un seul lieu et autour d'une équipe dédiée, ce point unique physique et numérique facilitera les démarches d'inscriptions aux activités municipales pour les familles.

Ce nouvel équipement sera opérationnel à compter du 12 mars 2018 et bénéficiera d'ici là d'une communication importante auprès des habitants.

Délibération adoptée par 32 voix pour et 1 abstention (groupe bleu marine)

N° 18-010

DIRECTION 0-12 ANS – ECOLES – Dispositif expérimental S'Coolbus – Organisation du transport des élèves de Louviers par vélo-bus sur le temps scolaire - Convention – Autorisation

M. DUVÉRÉ rapporte que la CASE est engagée, depuis décembre 2016, avec la société S'Coolbus dans un dispositif expérimental de transport scolaire des élèves de l'école Anatole France de Louviers.

La société S'Coolbus met à disposition trois véhicules, type vélo-bus, dénommé « S'Coolbus », à assistance électrique, équipés le cas échéant d'un toit amovible.

Ce mode de transport alternatif et écologique remplace le transport habituel en car, ce mode de transport participe également à l'éducation au développement durable et aux règles de sécurité routière.

Chaque véhicule est piloté par un chauffeur de la société S'Coolbus et les élèves participent physiquement à la propulsion de l'engin.

Dans le cadre de l'engagement entre l'Agglomération Seine-Eure et la société S'Coolbus, il est également possible de mobiliser, outre le transport scolaire, les vélo-bus une heure par jour.

L'Agglomération Seine-Eure n'ayant pas la compétence en matière de transport périscolaire, il est proposé à la ville d'élargir l'expérimentation. Pour se faire la Ville et l'Education Nationale doivent donner leur autorisation pour que les élèves des écoles de la commune puissent utiliser ce mode de transport ludique et écologique sur le temps scolaire afin de se rendre sur les équipements sportifs et culturels du territoire.

Les membres du conseil sont donc invités à :

- Se prononcer en faveur de l'élargissement du dispositif expérimental dans le cadre d'une convention à intervenir entre l'Agglomération Seine-Eure, l'Education Nationale, la commune de Louviers et la société S'Coolbus afin d'organiser le transport des élèves de Louviers par vélo-bus sur le temps scolaire,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants éventuels à cette convention.

Après interpellation de Monsieur Vassard, Madame Terlez précise que le coût du dispositif est de 170 000 € pour 3 ans financé à 80 % par l'Etat à travers le dispositif TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte).

Monsieur Fraisse, quant à lui, se réjouit des bonnes initiatives en la matière existant sur le territoire de la CASE (pedibus, velotech) ainsi que de l'asinobus en son temps. Monsieur Martin qui déplore la suppression de l'asinobus mis en place par sa majorité précise qu'il contribuait outre à véhiculer les enfants mais également à introduire l'animal dans la ville. Monsieur le maire rappelle à ce sujet que l'asinobus était une opération trop couteuse ramenée au très faible nombre d'enfants bénéficiaires.

Délibération adoptée par 32 voix pour et 1 contre (groupe bleu marine)

N° 18 - 011

JEUNESSE FAMILLE – MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL ENTRE LA VILLE DE LOUVIERS ET EURE HABITAT AU PROFIT DU CONSEIL CITOYEN – CONVENTION

Dans le cadre du programme de rénovation urbaine du quartier Maison Rouge, la Communauté d'Agglomération Seine-Eure utilisait un local d'Eure Habitat, dénommé la Fabrik, pour assurer une présence de proximité et des missions de médiation urbaine au bénéfice de la population.

Le programme de rénovation du quartier étant terminé, ce local est à nouveau disponible.

La commune de Louviers propose à Eure Habitat de mettre ce lieu à disposition du Conseil Citoyen de Louviers. Cette instance obligatoire au sein des quartiers Politique de la Ville,

créée le 28 novembre 2016, a notamment pour objectif de garantir la représentation des habitants dans le pilotage des dispositifs émanant du contrat de ville. Il s'agit ainsi de soutenir le « pouvoir d'agir » des habitants et de permettre à ce conseil de devenir une ressource en matière de lien social et plus largement de démocratie directe.

Depuis sa création, le Conseil Citoyen structure son organisation pour devenir un acteur de la politique de la ville. Pour cela, une adulte relais a été recrutée pour assurer son animation, un projet de statuts associatifs est à l'étude, une charte également.

Un local dédié constituerait un lieu d'ancrage et d'identification pertinent, en dehors des structures municipales.

Aujourd'hui, puisque le Conseil Citoyen ne dispose pas encore d'un budget propre et en attendant sa structuration associative, Eure Habitat propose de mettre ce local à disposition, à titre gratuit. La ville pourrait de son côté honorer les charges de fonctionnement (eau, chauffage, assurance…).

Cette proposition s'inscrit pleinement dans le cadre de l'élaboration du plan de mobilisation nationale en faveur des quartiers prioritaires qui repose notamment sur la co-construction et la coalition des parties prenantes.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention de mise à disposition de ce local, situé rue de Maison Rouge à Louviers, par Eure Habitat, à la commune au profit du Conseil Citoyen.

Délibération adoptée à l'unanimité

N°18-012

VOIRIE COMMUNALE – REALISATION D'AMENAGEMENTS QUALITATIFS – ANNEE 2018 – CONVENTIONS AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE-EURE

Monsieur Bidault rappelle que, par délibération n°16-032, le Conseil Municipal a approuvé, le 29 février 2016, le principe d'établissement avec la Communauté d'Agglomération Seine-Eure (CASE) de conventions relatives à la réalisation d'aménagements qualitatifs de voirie pour l'année 2016. Cette procédure, mise en place en 2015 par la CASE, vise notamment à résoudre de manière réactive des problèmes ponctuels de voirie liés à la sécurité, à l'écoulement des eaux météorites, à l'aménagement de places de stationnement, à l'adaptation des espaces publics à la circulation de tous les usagers.

Pour la Ville de Louviers, il semble important d'adopter, de nouveau, ce dispositif pour réaliser un programme 2018 qui devrait comporter, en particulier, l'aménagement de sécurité rue de l'adjudant Georges Mourad et de la sente de la Plaquette.

Si les opérations majeures feront toujours l'objet de conventions spécifiques, présentées en Conseil Municipal, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le

Maire à signer les conventions futures à intervenir pour les petits « chantiers » qui étaient exécutés, jusqu'en 2014, sous couvert des conventions dîtes « de petits aménagements ».

Le rapporteur propose donc d'approuver le principe de signature d'une ou plusieurs conventions 2018 pour les petits aménagements qualitatifs de voirie entre la Communauté d'Agglomération Seine-Eure et la Ville de Louviers portant sur montant total des travaux qui ne pourra dépasser 50 000 € HT, soit une participation pour la ville de 17 000€.

Sur interpellation de Monsieur Martin, Monsieur le maire rappelle qu'il s'agit là d'un droit de tirage et que seules les communes les plus peuplées comme Louviers, Val-de-Reuil ou Pont de l'Arche doivent verser une participation financière à hauteur de 32 % du montant total de l'investissement. Il ajoute que les autres communes de l'agglomération peuvent bénéficier du même dispositif sans pour autant verser de contribution.

Monsieur Vassard se réjouit de cette mesure au profit des petites communes.

Délibération adoptée à l'unanimité

N°18-013

SYNDICAT D'ELECTRICITE – TRAVAUX 2017 – RESEAUX ELECTRIQUES, TELEPHONIQUES ET D'ECLAIRAGE PUBLIC – RUES JEAN NICOLLE ET FELICITE – AJUSTEMENT

Monsieur Duvéré rappelle que, par délibération n°17-034 du 24 avril 2017, le Conseil Municipal a adopté le projet d'études présenté par le Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE) pour la mise en souterrain des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public des rues Jean Nicolle et Félicité. Ce projet faisait suite aux travaux réalisés rue de l'Echo dans le cadre des travaux Bal Champêtre TR4 et Echo TR2.

Lors de la mise au point du projet au regard des réseaux existants, il s'est avéré qu'un ajustement du coût prévisionnel des travaux était à envisager pour les réseaux électrique et téléphonique.

Le SIEGE a donc remis un nouveau projet technique d'enfouissement du réseau électrique pour un montant de 61 000€ TTC et du réseau téléphonique pour un montant de 16 500€ TTC

Les conditions financières pour la réalisation de l'ensemble des travaux des rues Jean Nicolle et Félicité sont désormais les suivantes :

- en section d'investissement : 51 458,33 €
- en section de fonctionnement : 13 750,00 €

Ces montants se décomposent ainsi :

Dépenses d'investissement :

- Réseaux électriques : 61 000 € TTC montant estimé soit, pour la Commune, une participation de 38 125,00 €

- Réseaux d'éclairage public : 16 000 € TTC montant estimé soit, pour la Commune, une participation de 13 333,33 €

Dépenses de fonctionnement :

- Réseaux téléphoniques : 16 500 € TTC montant estimé soit, pour la Commune, une participation de 13 750,00 €

Il est précisé que les montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Monsieur Martin rappelle sa position consistant à demander la suppression du SIEGE et d'en transférer la compétence à l'agglomération.

Délibération adoptée à l'unanimité

N° 18-014

ASSOCIATION BOULE DE NEIGE – FESTIVAL LE PRINTEMPS DEFAIT L'HIVER 2018 – SUBVENTION

Monsieur le Maire rapporte que l'Association Boule de Neige organise depuis 2007 des évènements culturels, notamment le Festival *Les Faits d'Hiver*, présentant, le temps d'un week-end au Moulin de Louviers, un échantillon de la scène musicale normande.

Depuis quelques années ce Festival est devenu un rendez-vous incontournable de la Ville de Louviers. Il attire plus de 1 000 personnes sur un week-end avec une programmation de qualité allant du rock au trip-hop en passant par le reggae, le jazz, la musique électronique,…

L'Association s'appuie sur le travail de plus de trente bénévoles, jeunes lovériens pour la plupart.

De nombreux partenariats sont mis en place chaque année avec des associations de Louviers, l'Ecole de Musique, le Lycée Decrétot…

Le prochain Festival *Le Printemps défait l'hiver* se déroulera exceptionnellement au printemps sur une journée, le samedi 19 mai, au Moulin de Louviers en raison de la réorganisation en cours de l'association.

Pour mener à bien ce projet largement ouvert à une population de jeunes, l'Association Boule de Neige sollicite auprès de la Ville une subvention de 3 000,00 euros

Délibération adoptée à l'unanimité

N° 18-015

ASSOCIATION ARTE & ART – FESTIVAL JAZZ A LOUVIERS DU 7 AU 9 JUIN 2018 – SUBVENTION

En profitant du cadre de la Cave du Moulin, les *Jam Sessions* initiées en septembre 2007, ont rencontré et fidélisé leur public. C'est de cette réussite qu'est née l'idée de créer le festival « *Jazz à Louviers* », organisé depuis 2009 par *l'Association Arte & Art* et la Ville de Louviers.

Cette manifestation (10ème anniversaire) se déroulera du **07 au 09 juin 2017** inclus et combinera deux formules, le festival OFF et la programmation IN.

Le festival OFF poursuit son objectif d'aller **chercher tous les publics** où qu'ils puissent se trouver. Des concerts gratuits seront présentés en ville (terrasses de café, marché, déambulations…).

La programmation IN donne **la priorité à la qualité** et accueille des artistes de renommée internationale.

Cette année encore, le Festival aura une attention particulière pour de jeunes formations (scènes ouvertes), un partenariat avec les écoles de Jazz de la Région, tout en maintenant les rendez-vous précédents (*Petit goûter du jazz*, ouverture sur la Ville et notamment sur l'Ecole de Musique Maurice Duruflé).

L'association organise la manifestation : la programmation des artistes (communiquée en amont à la ville), la communication, l'organisation technique (dont le recrutement de personnel qualifié si besoin, la location de matériel scénique si besoin au-delà de la somme allouée par la ville de Louviers), la logistique (hébergement, restauration, transport des artistes et des techniciens), la billetterie et la recherche de subventions (publiques et privées). Elle portera une attention particulière au respect des règles de sécurité publique et d'ERP (prise en charge du personnel de sécurité qualifié + SSIAP, déclaration au service sécurité municipal…)

La Ville met à disposition les lieux qui accueilleront les concerts et activités et les personnels qui y sont affectés et soutient le Festival en assurant un soutien logistique et technique conséquent (installations techniques extérieures, diffusion d'une partie de la communication sur la ville de Louviers, reprographie…)

Pour mener à bien ce projet, une subvention d'un montant de **20 000 €** est sollicitée auprès de la ville.

Délibération adoptée à l'unanimité

N° 18-016

ADHESION DE LA VILLE DE LOUVIERS A L'ASSOCIATION POUR LA VALLEE ROYALE DE L'EURE

L'association La Vallée Royale de l'Eure, créée en 2014, a pour objet de faire connaître le riche patrimoine autour de l'Eure, de Chartres à Pont de l'Arche, vallée jalonnée de châteaux, vestiges, églises, jolis villages et villes au patrimoine bâti remarquable. Cette association compte plus 35 sites adhérents à ce jour. Leur promotion passe par des publications ainsi que par 3 à 4 journées thématiques par an.

La ville de Louviers souhaite adhérer à cette association afin d'inscrire des monuments tels l'église Notre Dame, l'Ecole de Musique et le Manoir de Bigard dans ce parcours et de les valoriser dans une communication spécifique autour de la vallée de l'Eure.

Délibération adoptée à l'unanimité

N° 18-017

REGLEMENT D'UTILISATION POUR LE PRET DE MATERIEL COMMUNAL

Monsieur le Maire rapporte que la commune est sollicitée pour le prêt du matériel lui appartenant. Elle peut honorer ces demandes, lorsqu'elle n'utilise pas elle-même le matériel. La convention de mise à disposition du matériel municipal jointe en annexe de la délibération fixe les obligations des bénéficiaires, et précise les modalités et conditions de ces prêts, afin de maintenir le matériel en bon état et de prévenir tout risque lié à son utilisation. Le matériel peut ainsi être prêté à la Communauté d'Agglomération Seine Eure et aux communes de la CASE selon les modalités prévues dans ladite convention.

Il est par ailleurs proposé d'appliquer ces nouvelles modalités à compter du 1er mars 2018

Délibération adoptée à l'unanimité

N° 18-018

ASSOCIATION RADIO VALLEE D'AVRE D'ITON ET D'EURE – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS – RENOUVELLEMENT

Monsieur le Maire rapporte que par délibération n° 17-018 du 6 février 2017 le conseil municipal décidait de continuer à soutenir l'activité et les actions de Radio Espace portées par l'Association Radio Vallées d'Avre, d'Iton et d'Eure. Depuis 2002, année du projet de création de la radio sur la ville, le partenariat entre la ville et l'association perdure avec le renouvellement de conventions d'objectifs et de moyens. La dernière venant à terme le 1er janvier 2018.

Cette Association, déclarée en Préfecture de l'Eure le 17 juillet 2001 sous le n° W27 300 92 97, a mis en place les moyens humains et techniques de son projet et émet désormais sur la fréquence 91.6 que lui a accordée le Conseil supérieur de l'audiovisuel (C.S.A) sous le nom de Radio Espace.

Radio Espace se veut une radio d'information et d'animation de proximité fortement interactive au niveau local et départemental. Elle se soucie scrupuleusement du pluralisme tant sur le plan social que culturel ou politique. Sa promotion des initiatives et des évènements marquants du champ social, culturel, sportif et associatif sert totalement l'intérêt local.

Il est donc demandé au Conseil municipal de renouveler son soutien à cette association,

Monsieur Vassard demande si ladite subvention inclut l'animation de la Foire St Michel et s'interroge par ailleurs sur les locaux mis à disposition de l'association.

Monsieur le Maire lui répond que cette manifestation ne fait pas partie des animations gratuites et donc dues au titre de la subvention. Concernant les locaux mis à disposition par la ville, ils font partie de l'aide en nature accordée aux associations.

M. Martin se félicite du renouvellement de cette convention.

Délibération adoptée par 32 voix pour et 1 contre (groupe Bleu Marine)

N° 18-019

ENVOI DEMATERIALISE DES CONVOCATIONS AUX SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL (et, le cas échéant, d'autres instances municipales : attestation d'adhésion des élus et convention de mise à disposition de tablette numérique dans le cadre de cette dématérialisation)

Conformément à l'article L. 2121-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT), tout membre du conseil municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération. Par ailleurs, l'article L. 2121-13-1 du CGCT précise : *«La commune assure la diffusion de l'information auprès de ses membres élus par les moyens matériels qu'elle juge les plus appropriés. Afin de permettre l'échange d'informations sur les affaires relevant de ses compétences, la commune peut, dans les conditions définies par son assemblée délibérante, mettre à disposition de ses membres élus, à titre individuel, les moyens informatiques et de télécommunications nécessaires ».*

Dans le cadre de la poursuite de la dématérialisation des procédures communales et de la démarche de modernisation de l'administration, il est proposé aux élus d'adhérer à la convocation dématérialisée aux séances du conseil municipal et, le cas échéant, d'autres instances municipales. Cette adhésion sera matérialisée par la signature d'une attestation nominative par chacun des élus concernés. Parallèlement, il sera proposé aux conseillers municipaux qui en feront la demande, la mise à disposition d'une tablette numérique qui leur permettra de consulter de manière dématérialisée leurs convocations ainsi que

063049

l'ensemble des projets de délibérations, notes de synthèse et pièces annexes afférentes relatives aux séances du conseil municipal, ce système pouvant potentiellement être élargi ultérieurement à d'autres instances municipales.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir adopter les termes de l'attestation d'adhésion susvisée ainsi que ceux de la convention de mise à disposition de tablette numérique et d'autoriser, en conséquence, Monsieur le Maire à signer ladite convention avec les intéressés dans le cadre de cette démarche de dématérialisation.

Monsieur Vassard ne souhaite pas que la ville offre des tablettes numériques aux conseillers municipaux, considérant que chacun peut financer sur ses deniers personnels ledit équipement.

Monsieur le Maire lui rappelle que ces tablettes sont mises à disposition et non offertes.

Monsieur Martin quant à lui se réjouit de cette délibération qui va dans le sens du développement durable. La dématérialisation existe déjà dans beaucoup de collectivités ; c'était notamment le cas au conseil régional de Haute-Normandie quand il y siégait.

Monsieur Fraisse précise que le bilan environnemental des tablettes est certes un peu moindre que l'envoi des dossiers papiers mais que leur utilisation n'est néanmoins pas neutre. Il trouverait intéressant que soient mesurés les impacts réels d'une telle mesure.

Délibération adoptée par 32 voix pour et 1 contre (groupe bleu marine)

N° 18-020

PERSONNEL VILLE DE LOUVIERS – REGIME INDEMNITAIRE FILIERE MEDICO-SOCIALE : CADRE D'EMPLOIS DES PSYCHOLOGUES

La Ville de Louviers emploie, de manière pérenne, un agent contractuel de droit public sur le cadre d'emplois des Psychologues. En contrat à durée indéterminé, aucun régime indemnitaire ne lui est affecté et ne peut bénéficier des mesures en vigueur prises par l'autorité territoriale en faveur des personnels.

Afin d'harmoniser l'attribution du régime indemnitaire à l'ensemble des agents titulaires et contractuels, il convient de permettre aux agents recrutés sur un grade du cadre d'emplois des Psychologues de bénéficier d'un régime indemnitaire.

Le décret n°2006-1335 du 3 novembre 2006 portant attribution d'une indemnité de risques et de sujétions spéciales à certains personnels de la protection judiciaire de la jeunesse ainsi que l'arrêté du 3 novembre 2006, prévoient l'attribution d'une indemnité de risques et de sujétions spéciales aux Psychologues, qui n'est pas supprimée par la mise en œuvre du RIFSEEP puisque les décrets ne sont pas transposés pour ces personnels.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de permettre l'attribution de l'indemnité de risques et de sujétions spéciales aux Psychologues. Le montant annuel individuel maximum de l'indemnité ne pourra dépasser 45% du montant annuel de base en vigueur.

Délibération adoptée à l'unanimité

N° 18-021

ACCUEIL DES STAGIAIRES ECOLES – REMUNERATION STAGIAIRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.

La Ville de Louviers accueille régulièrement des stagiaires écoles afin de favoriser l'acquisition de compétences en lien avec sa formation et l'intégration dans la vie professionnelle des jeunes par une mise en situation temporaire au sein des services de la Ville de Louviers.

Les élèves et étudiants de l'enseignement secondaire et supérieur, peuvent être accueillis dans un même organisme d'accueil sur une période ne pouvant excéder six mois par année d'enseignement. Sont exclus, les stagiaires de la formation professionnelle continue.

Depuis le 1er décembre 2014, la durée de stage est calculée en fonction du temps de présence effective sur la base d'une période au moins égale à 7 heures, consécutives ou non, considérée comme équivalente à un jour et sur une durée au moins égale à 22 jours, consécutifs ou non, considérée comme équivalente à un mois.

Lorsque la durée du stage ou de la période de formation en milieu professionnel au sein d'une même collectivité est supérieure à 2 mois consécutifs ou, au cours d'une même année scolaire ou universitaire, à 2 mois consécutifs ou non, le ou les stages font l'objet d'une gratification versée mensuellement. Les demandes de stages rémunérés feront l'objet d'une procédure de validation spécifique et devront répondre à un besoin ou un projet spécifique bien identifié.

Le montant de la gratification est fixé à un niveau minimal de 15% du plafond horaire de la sécurité sociale pour toutes les conventions signées depuis le 1er septembre 2015. Cette gratification n'a pas le caractère d'un salaire, est exonérée des charges sociales et sera proratisée en cas de temps de travail inférieur à 35h00. Elle suivra les évolutions minimales de la règlementation en vigueur.

Aucune gratification n'est prévue pour tout stage inférieur à deux mois.

Tous les frais de transport effectués par les stagiaires accueillis au sein d'un organisme de droit public, sont pris en charge dans les mêmes conditions que pour les agents publics selon la règlementation en vigueur sur la prise en charge des frais de mission.

Une convention tripartite entre la collectivité, l'étudiant et l'établissement d'enseignement viendra préciser l'objet du stage, sa date de début, sa durée, les conditions d'accueil du stagiaire (horaires, locaux, indemnisation de frais transport, nourriture ….), ainsi que la gratification éventuelle…

L'accueil de stagiaires se limitera à 15% de l'effectif de la collectivité et un tuteur ne pourra être désigné simultanément dans plus de trois conventions de stage, sous peine de sanction pécuniaire depuis le 28 octobre 2015.

Délibération adoptée à l'unanimité

N° 18-022

COMPTE-EPARGNE-TEMPS - MODIFICATION DES REGLES D'ALIMENTATION

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°16-037 en date du 29 février 2016, la Ville de Louviers a mis en place le Compte-Epargne-Temps (CET). Le CET permet à ses bénéficiaires de pouvoir épargner des jours de congés non pris.

Les règles d'alimentation du CET mentionnées dans la délibération n°16-037 indiquent notamment que « l'alimentation du compte se fera en début d'année en une seule fois et concernera les congés de l'année N. La demande d'alimentation devra parvenir aux Ressources Humaines entre le 1er janvier et le 31 janvier de l'année considérée. Ce choix par anticipation sera validé le 31/12 de l'année en cours dès lors que l'agent peut justifier s'être arrêté pour congés annuels 20 jours au moins dans l'année. »

Afin d'assouplir les modalités d'alimentation du CET, il est proposé à l'assemblée délibérante de permettre aux agents ouvrants droit au bénéfice du CET de poser le solde des congés annuels de l'année N-1 non pris, dans la limite du plafond réglementaire fixé dans la délibération n°16-0-37.

En cours d'année, pourront bénéficier du CET, sous réserve des nécessités de service :

- Les agents quittant la collectivité
- Les agents dont le retour après un congé de maladie a généré un report des congés annuels de l'année N-1 sur l'année N.

Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur à compter du 6 février 2018.

Madame Dumont souhaite connaître les bénéficiaires du compte épargne temps.

(Après vérification par les services et contrairement à ce qui a été annoncé en séance, les bénéficiaires sont les titulaires et non titulaires de la fonction publique territoriale, à temps complet ou non complet exerçant leurs fonctions de manière continue depuis au moins une année).

Délibération adoptée à l'unanimité

N° 18-023

PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Les agents concernés sont les agents titulaires occupant un emploi permanent à temps complet et à temps non complet ainsi que les agents non titulaires occupant un emploi permanent à temps complet et à temps non complet

Conformément à l'article n°34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent pas.

A ce jour, il convient de réajuster l'écart non justifié existant entre l'effectif budgétaire et l'effectif réel.

Le suivi de la suppression de postes devenus vacants suite à des départs non remplacés à grade égal ainsi que la création de postes dus à des avancements ou des recrutements, n'a pas été effectués régulièrement.

Ces ajustements n'ont pas vocation à supprimer des emplois réels.

Il est proposé à l'assemblée de supprimer les postes vacants du tableau des effectifs non budgétés comme listés dans le tableau joint en annexe du présent compte rendu

Monsieur Vassard s'interroge sur le nombre d'animateurs et préférerait que les enseignants soient mis à contribution pour animer les activités périscolaires.

Monsieur Martin quant à lui revient sur la semaine de 4 jours qui se traduit, selon lui, par une économie faite au détriment des enfants. Monsieur le Maire lui rétorque que le passage à 4 jours a été le fruit d'une concertation avec la communauté éducative et a fait l'objet d'un vote quasi-unanime des conseils d'école, ne lui en déplaise.

Délibération adoptée à l'unanimité

Procès-verbal des décisions adoptées par le Comité Syndical du SIEGE lors de la réunion du 2 décembre 2017

M. Duvéré présente lesdites décisions et revient en premier lieu sur les investissements 2017 dans le domaine électrique qui représentent 50M€ pour le SIEGE et 28 M€ pour ENEDIS. Il ajoute que parallèlement le réseau de gaz s'est étendu de près de 10 kms. Concernant la programmation 2018, il précise qu'elle représentera 430 opérations de distribution publique

d'électricité et d'éclairage public pour un montant prévisionnel de 31 M€ hors extension de réseau (dont 3 M€ réservés)

Le conseil prend ACTE de ce Procès-Verbal.

M. le Maire informe que le prochain conseil municipal se tiendra le 26 mars à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Fait à Louviers, le

Le Maire,
François-Xavier PRIOLLAUD

VILLE DE
Louviers

Programme d'Intérêt Régional et nouvelles orientations Politique de la Ville

Conseil Municipal
Gestion Urbaine et Sociale de Proximité
Lundi 5 février 2018

VILLE DE
Louviers
en Normandie

L'objectif de la Politique de la Ville

Réduire les inégalités entre les territoires

Les quartiers Politique de la Ville

- Maison Rouge (Eure Habitat et Secomile) 1 300 habitants.
- Les Acacias, La Londe et Les Oiseaux (Eure Habitat et LFE) 1 500 €

VILLE DE Louviers en Normandie

95000

Le périmètre du Programme d'intérêt Régional

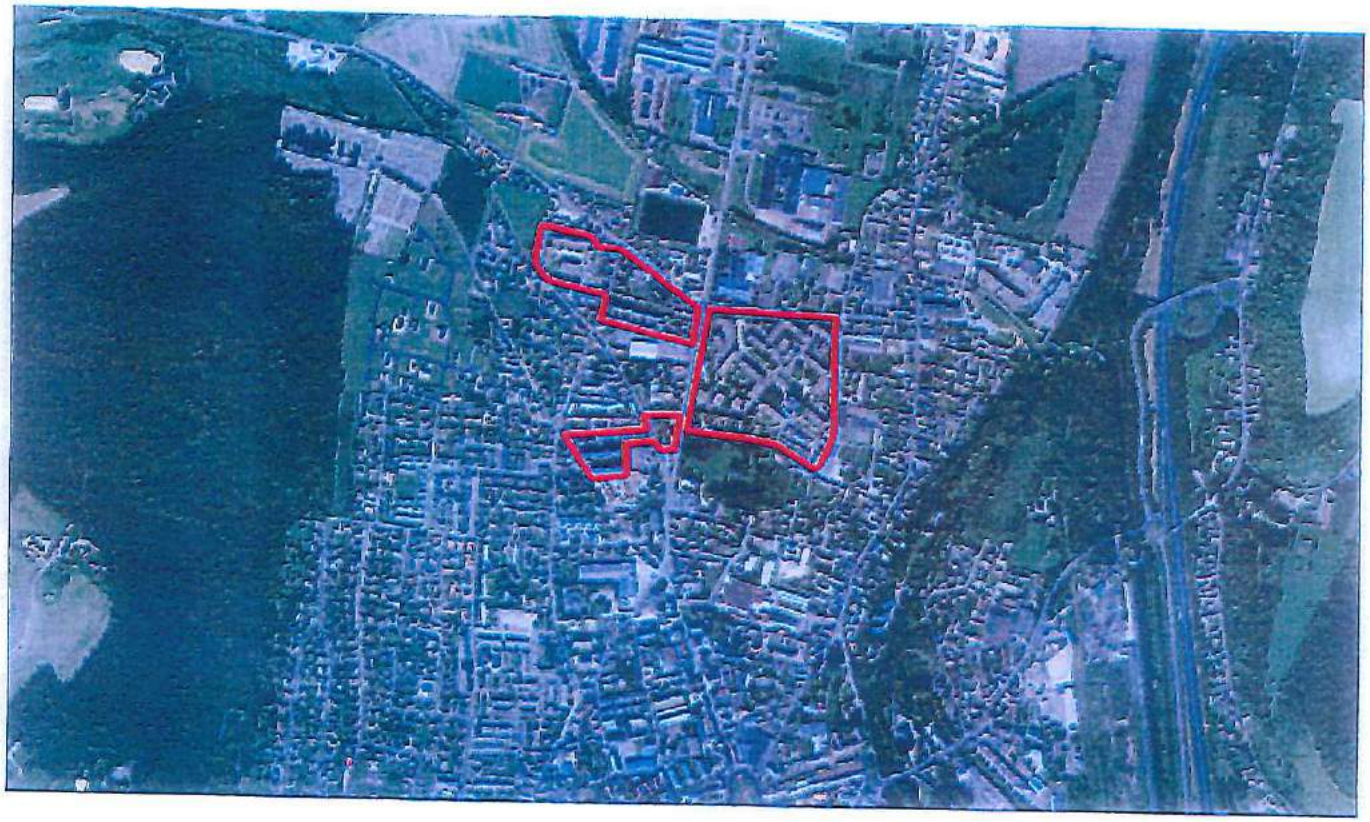

VILLE DE Louviers en Normandie

000057

Enjeux et planning

Les Grands enjeux

- Lier les zones résidentielles entre elles et articuler les différents projets d'aménagement (zones de grande circulation et zone résidentielle).
- Développement d'une offre de logements diversifiée et améliorer l'usage des espaces collectifs.
- Rénover les équipements publics.

Le planning 2018

- Décembre-mars : concertation et stratégie d'aménagement.
- Avril : Proposition d'aménagement par secteur.
- Juillet : Programmation des actions opérationnelles.

VILLE DE Louviers en Normandie

000058

Les nouvelles orientations Politique de la Ville

Le cadre

Collectif composé d'habitants et d'intervenants socio professionnels issus des QPV pour suivre la mise en œuvre du Contrat de ville, proposer des initiatives et solliciter la participation des habitants.

Les projets

- Se doter de moyens de fonctionnement (charte, budget, local).
- Communiquer auprès de la population.
- Proposer des manifestations de proximité.
- Participer à l'étude urbaine du PIR et à la gouvernance du Contrat de ville.

VILLE DE Louviers en Normandie

La démarche de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité

METTRE EN LIEN

- Les services de la Ville
- Les services de l'Agglomération
- Les services du Département
- Les services de l'État
- Les acteurs privés
- Les habitants

METTRE EN PRATIQUE

- La convention d'entretien Maison Rouge.
- Les programmes d'attachement TFPB.
- Les actions de la direction jeunesse famille (Pastel - La Chaloupe).
- L'étude de faisabilité d'une régie de quartier.

VILLE DE Louviers en Normandie

VILLE DE
Louviers
en Normandie

Mise en œuvre et résultats de la stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance

190000

Conseil municipal
du 5 février 2018

Mise en œuvre et résultats de la stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance

VILLE DE
Louviers
en Normandie

Conseil municipal
du 5 février 2018

Mise en œuvre et résultats de la stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance

VILLE DE Louviers en Normandie

➢ Des priorités stratégiques:

4 priorités stratégiques ont été définies après un travail partenarial avec les différents acteurs de la sécurité et de la prévention de la délinquance:

- ✓ ***Enrayer le sentiment d'insécurité***
- ✓ ***Prévenir la délinquance des jeunes***
- ✓ ***Agir contre les violences intrafamiliales***
- ✓ ***Prévenir les risques liés aux usages des NTIC***

DUC062

Une méthode de travail:

- ✓ La réactivation du CLSPD lors de sa réunion du 11 juillet 2014
- ✓ L'élaboration partenariale de la Stratégie Municipale de sécurité et de prévention de la délinquance aboutissant à sa signature conjointe le 3 avril 2015 avec la Préfecture, la Direction Académique et le Procureur de la République
- ✓ Une réunion annuelle (13 mai 2016, 15 décembre 2017) du CLSPD pour partager les résultats obtenus et les orientations à mettre en œuvre
- ✓ La mise en réseau des acteurs par des groupes de travail thématiques permettant l'échange des informations

000063

Des outils:

- ✓ La réorganisation de la Police Municipale au sein du service Sécurité et Proximité
- ✓ L'instauration de nouveaux dispositifs à Louviers: rappel à l'ordre, Conseil des Droits et Devoirs de Familles
- ✓ L'amélioration et l'extension du système de vidéoprotection
- ✓ La prévention de la délinquance par:
  - L'aide à la parentalité
  - L'aide à l'insertion
  - Les actions de prévention: prévention spécialisée, routière, à la radicalisation, à l'usage des nouvelles technologies
  - L'insertion profesionnelle

Des résultats:

- ✓ 6 rappels à l'ordre (aucune récidive)
- ✓ 2 CDDF
- ✓ 77 jeunes aidés à l'insertion professionnelle en 2017
- ✓ 107 familles participantes à l'aide à la parentalité
- ✓ 175 élèves participants aux actions concernant l'égalité et les violences hommes/femmes
- ✓ Prévention dans les écoles:
  - 250 élèves de CM2 ont eu le permis internet
  - 238 élèves de CM1 ont eu le permis vélo
  - 308 élèves de CE2 ont suivi la prévention « piétons »

000065

Conseil municipal
du 5 février 2018

- ✓ ***600 collégiens et lycéens ont participé au « Village de la prévention routière »***
- ✓ ***Les chiffres de la délinquance depuis 2013:***

	2013	2014	2015	2016	2017*
Atteintes à l'intégrité physique	191	213	209	169	157
Atteintes aux biens	714	638	647	676	368

*pour 2017: statistiques établies sur les 10 premiers mois de l'année

Mise en œuvre et résultats de la stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance

VILLE DE Louviers en Normandie

Annexe tableau des effectifs (CM du 05/02/2018)

Délibération N° 18-023

PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS (page 52 du Compte rendu)

FILIERE	GRADE	Maxi autorisé avant CM	Pourvu avant CM	Avis CM
Administrative	Attaché	15 postes	8 postes(*)	Suppression 7 postes
Administrative	Rédacteur principal	4 postes	3 postes	Suppression 1 poste
Administrative	Rédacteur	5 postes	2 postes	Suppression 3 postes
Administrative	Adjoint administratif principal de 2eme classe	12 postes	4 postes	Suppression 8 postes
Technique	Ingénieur principal	3postes	2 postes	Suppression 1 poste
Technique	Agent de maîtrise principal	13 postes	10 postes	Suppression 3 postes
Technique	Agent de maitrise	7 postes	6 postes	Suppression 1 poste
Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	16 postes	12 postes	Suppression 4 postes
Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	21 postes	18 postes	Suppression 3 postes
Technique	Adjoint technique	73 postes	69 postes	Suppression 4 postes
Culture	Conservateur de bibliothèque en chef	1 poste	0 poste	Suppression 1 poste
Culture	Bibliothécaire	2 postes	1 poste	Suppression 1 poste
Culture	Professeur d'enseignement artistique hors-classe	1poste	0 poste	Suppression 1 poste
Culture	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe	1 poste	0 poste	Suppression 1 poste
Culture	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1 poste	0 poste	Suppression 1 poste
Culture	Adjoint du patrimoine principal de 1ère Classe	1 poste	0 poste	Suppression 1 poste
Culture	Adjoint du patrimoine	8 postes	6 postes	Suppression 2 postes
Sportive	Conseiller des APS	2 postes	1 poste	Suppression 1 poste
Sportive	Educateur des APS Principal de 1ère Classe	2 postes	1 poste	Suppression 1 poste
Sociale	Assistant socio-éducatif	3 postes	2 postes(*)	Suppression 1 poste
Sociale	Educateur de jeunes enfants	4 postes	2 postes	Suppression 2 postes

000067

Sociale	ATSEM principal de 1ère classe	16 postes	13 postes	Suppression 3 postes
Sociale	ATSEM principal de 2ème classe	5 postes	0 postes	Suppression 5 postes
Médico-Sociale	Infirmière en soins généraux de classe supérieure	I poste	0 poste	Suppression 1 poste
Médico-Sociale	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	13 postes	8 postes	Suppression 5 postes
Police Municipale	Chef de service de police municipale	1 poste	0 poste	Suppression 1 poste
Police Municipale	Brigadier principal	6 postes	4 postes	Suppression 2 postes
Police Municipale	Brigadier	1poste	0 poste	Suppression 1 poste
Animation	Adjoint d'animation	67 postes	66 postes (*)	Suppression 1 poste
Poste spécifique	Chargé de mission designer numérique	1 poste	0 poste	Suppression 1 poste
Poste spécifique	Journaliste	1 poste	0 poste	Suppression 1 poste
Poste spécifique	Chargé de mission politique locale	1 poste	0 poste	Suppression 1 poste
Poste spécifique	Adulte relai	1 poste	0 poste	Suppression 1 poste
Poste spécifique	Emploi avenir	20 postes	8 postes	Suppression 12 postes
Poste spécifique	CAE	30 postes	12 postes	Suppression 18 postes
Poste spécifique	Apprenti	6 postes	2 postes (**)	Suppression 4 postes

**dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire*

*** dans l'attente du recrutement d'un apprenti*

0003068